Office de la propriété intellectuelle du Canada

Un organisme d'Industrie Canada

Canadian Intellectual Property Office

An Agency of Industry Canada

Rapport annuel de l'OPIC 2008-2009

Canada

OPIC CIPO

www.opic.ic.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Communiquer avec le Centre de services à la clientèle, dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser également au :

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. (sans frais) : 1-866-997-1936
ATS : 1-866-442-2476
Téléc. : 819-953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (www.opic.ic.gc.ca).

Autorisation de reproduction
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@tpsgc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue Iu71-2009
ISBN 978-1-100-50869-6

À propos de l'OPIC

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), organisme de service spécial d'Industrie Canada, est chargé d'administrer le régime de la propriété intellectuelle (PI) au Canada, notamment en ce qui concerne les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.

Les principales fonctions de l'OPIC se résument comme suit :

- évaluer les demandes relatives à la PI et concéder les droits connexes;
- diffuser l'information technique relative à ces créations pour permettre à d'autres inventeurs de s'inspirer des inventions existantes;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- donner aux autres pays des conseils spécialisés sur l'administration de la PI;
- promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Plus particulièrement, l'OPIC reçoit et examine des demandes de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur, de dessins industriels et de topographies de circuits intégrés; il concède et enregistre des droits de PI connexes et en gère le renouvellement, la cession et le transfert. En outre, il supervise le processus relatif aux examens de compétence des agents de brevets et aux examens d'aptitude des agents de marques de commerce. Sa principale clientèle est les demandeurs de droits de PI, les agents représentant ces demandeurs, les exploitants de systèmes de PI et le milieu des affaires canadien.

L'OPIC diffuse l'information sur la PI au moyen de son site Web (www.opic.ic.gc.ca) et de plusieurs bases de données accessibles au public. Il est chargé de publier le *Journal des marques de commerce* et la *Gazette du Bureau des brevets*; il publie également des guides d'information sur ses produits, des bulletins, des rapports et des communiqués. Pour encourager et faciliter l'acquisition des droits de PI et l'exploitation de l'information connexe, il a également mis sur pied un programme visant à sensibiliser les gens d'affaires, les inventeurs et les créateurs à l'importance de la PI.

Vision, mission et valeurs

Vision

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- favoriser l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation des renseignements en la matière;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- administrer les divers volets du régime de la PI au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);
- promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Valeurs

Intégrité
Équité
Respect
Efficacité
Confiance
Qualité
Amélioration continue

Notre engagement à l'égard du service à la clientèle

Au téléphone

- Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue de votre choix.
- Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, le message d'accueil de notre boîte vocale.
- Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

- Nous vous accueillons dans la langue officielle de votre choix.
- Nous faisons en sorte que vous rencontriez un agent d'information du Centre de services à la clientèle dans les dix minutes suivant votre arrivée.
- Si vous désirez rencontrer un spécialiste, vous devez prendre un rendez-vous au préalable.

Correspondance générale, courriels et demandes de renseignements transmises par télécopieur

- Nous correspondons avec vous dans la langue officielle de votre choix.
- Nous accusons réception de la correspondance générale, des courriels et des demandes de renseignements reçues par télécopieur dans les deux jours ouvrables.

Si vous désirez faire officiellement des observations au sujet des produits et services offerts par l'OPIC, veuillez utiliser le formulaire de rétroaction en ligne fourni à cette fin dans le site de l'OPIC sous le bouton « Contactez-nous ».

Comment nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux :
Tél. (sans frais) : 1-866-997-1936
ATS : 1-866-442-2476
Téléc. : 819-953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : www.opic.ic.gc.ca

Acronymes et sigles

ACEPI	Administration chargée de l'examen préliminaire international
ACRI	Administration chargée de la recherche internationale
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
BAE	Bureau des affaires électroniques
CAB	Commission d'appel des brevets
COMC	Commission des oppositions des marques de commerce
IPEG	Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OPI	Office de la propriété intellectuelle
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
OSS	Organisme de service spécial
PCT	Traité de coopération sur les brevets
PI	Propriété intellectuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
RPBB	Recueil des pratiques du Bureau des brevets
ROE	Renouvellement opérationnel de l'entreprise
SGIRCD	Solution de gestion intégrée des relations avec les clients et des dossiers
SIFM	Système intégré des finances et du matériel
TI	Technologie de l'information

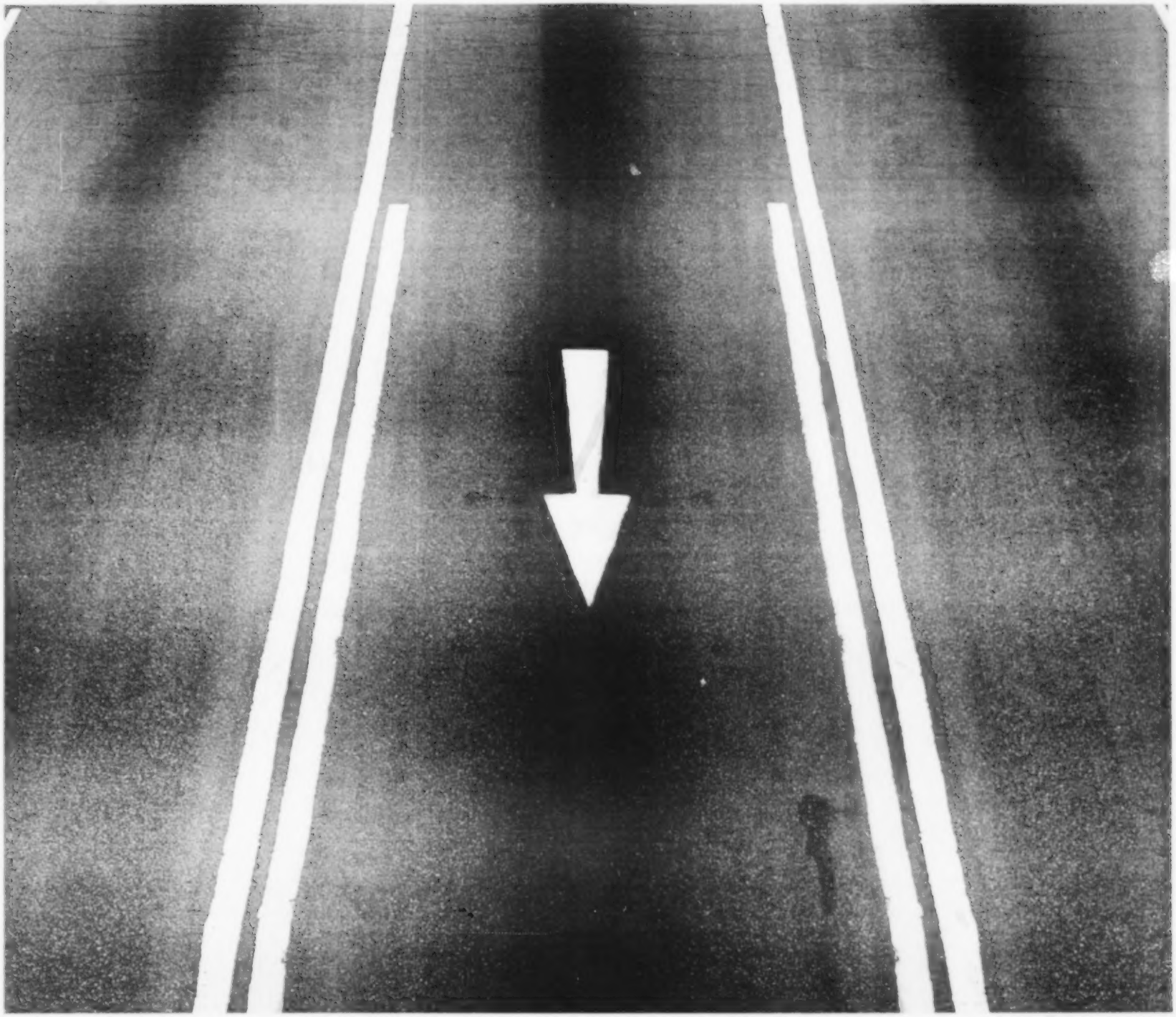

Table des matières

Message de la présidente 2

Introduction 4

L'exercice financier en bref et résumé des principales tendances opérationnelles et des indicateurs d'activité 6
- Services à la clientèle 8
- Sensibilisation 8
- Cadre administratif de la PI 8
- Activités internationales 9
- Nos employés 9

Orientation stratégique : services à la clientèle 10
- Résultats énoncés dans le Plan stratégique 11
- Aperçu 11
- Jalons et réalisations 11

Orientation stratégique : sensibilisation 16
- Résultats énoncés dans le Plan stratégique 17
- Aperçu 17
- Jalons et réalisations 17

Orientation stratégique : cadre administratif de la PI 20
- Résultats énoncés dans le Plan stratégique 21
- Aperçu 21
- Jalons et réalisations 21

Orientation stratégique : activités internationales 24
- Résultats énoncés dans le Plan stratégique 25
- Aperçu 25
- Jalons et réalisations 25

Orientation stratégique : nos employés 28
- Résultats énoncés dans le Plan stratégique 29
- Aperçu 29
- Jalons et réalisations 31

Conclusion — La voie de l'avenir 32

États financiers vérifiés 34
- Rapport de gestion 34
- Notes aux états financiers 40

Renseignements financiers additionnels 45
- Fonds renouvelable 45
- Rapport de gestion 45
- États des résultats 46

Appendices 47
- Appendice A Données sur les réalisations 47
- Appendice B Données financières 48
- Appendice C Normes de service à la clientèle 51
- Appendice D Membres du Comité de direction et agents de développement des affaires 55

Message de la présidente

Des changements récents dans l'économie mondiale sont venus accentuer la responsabilité qui incombe à l'OPIC d'aider à renforcer la capacité d'innovation du Canada. Cette responsabilité va dans le sens de notre engagement à contribuer à l'accélération du développement économique du Canada et à faire de la valeur de la PI l'un des éléments principaux du succès économique — même dans la conjoncture économique difficile que nous connaissons actuellement.

La créativité et l'innovation

Message de la présidente

Le rapport annuel de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) offre l'occasion de faire le bilan des travaux et des progrès accomplis par l'OPIC au cours de 2008-2009. Comme toujours, nous avons assumé nos nombreuses responsabilités prévues par la loi. Nous nous sommes acquittés de notre mandat, qui consiste à aider les Canadiens à tirer parti et à obtenir un avantage concurrentiel de la propriété intellectuelle (PI), en octroyant des droits de PI, en assurant aux clients des services de qualité et en temps opportun ainsi qu'en favorisant la connaissance et l'utilisation efficace du régime de la PI. Ces activités ont permis aux créateurs de toutes sortes d'optimiser la valeur commerciale de leur PI dans le respect de la loi et de la politique canadiennes.

Par ailleurs, les gestionnaires et les employés de l'OPIC savent que pour assurer le fonctionnement efficace d'une organisation, il faut établir des priorités et ensuite prendre les mesures voulues pour donner suite à ces priorités, surtout à un moment où la PI est de plus en plus considérée comme un élément essentiel de la réussite économique. Notre Plan stratégique 2007-2012 expose ces priorités, et nous avons obtenu des résultats par rapport à toutes les priorités.

Des changements récents dans l'économie mondiale sont venus accentuer la responsabilité qui incombe à l'OPIC d'aider à renforcer la capacité d'innovation du Canada. Cette responsabilité va dans le sens de notre engagement à contribuer à l'accélération du développement économique du Canada et à faire de la valeur de la PI l'un des éléments principaux du succès économique — même dans la conjoncture économique difficile que nous connaissons actuellement.

Bien que certaines entreprises diminuent leurs dépenses, de nombreuses autres se tournent vers l'innovation et leur PI pour générer de nouvelles sources de revenus. Elles ont besoin que l'OPIC leur assure des services de qualité, avec l'appui et la compréhension que cela sous-entend. Elles s'attendent à ce que nous communiquions avec eux, que nous soyons accessibles et que nous soyons attentifs à leurs besoins.

Nous agissons en mettant en place des innovations et des améliorations telles que des services électroniques, de nouveaux systèmes de paiement, un service inégalé dans le traitement des dossiers et de nouvelles normes de qualité. Nous agissons en ciblant davantage nos efforts de sensibilisation afin d'amener les Canadiens, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les universités, à comprendre l'importance de la PI afin de générer des revenus commerciaux.

Les créateurs qui s'adressent à l'OPIC pour faire protéger leur PI cherchent constamment à mettre au point de nouvelles idées et à améliorer celles qui existent déjà. De la même façon, l'OPIC cherche continuellement à améliorer les services qui s'adressent à ces créateurs. Nous relevons le défi qui consiste à créer un climat favorable à la créativité et à l'innovation au Canada.

La commissaire aux brevets,
registraire des marques de commerce
et présidente,

Mary Carman

Introduction

En tant qu'organisme de service spécial (OSS) d'Industrie Canada, l'OPIC a la responsabilité d'octroyer et d'enregistrer les droits liés aux brevets, aux marques de commerce, aux droits d'auteur, aux dessins industriels et aux topographies de circuits intégrés. Il incombe également à l'OPIC de faire connaître les produits et services en matière de PI ainsi que les avantages qu'offre l'exploitation stratégique de la PI.

L'OPIC assure un soutien de collaboration au Secteur de la politique stratégique d'Industrie Canada et à d'autres partenaires gouvernementaux aux fins de l'élaboration des politiques et positions fédérales en matière de PI ainsi que de l'engagement général pris par le gouvernement de conférer un avantage concurrentiel au Canada dans l'économie mondiale du savoir. En particulier, l'OPIC joue un rôle de premier plan dans l'élaboration du cadre administratif de la PI. Sur la scène internationale, l'organisation collabore avec les offices de la propriété intellectuelle (OPI) d'autres pays, notamment ceux de nos principaux partenaires commerciaux, et avec des organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le présent rapport annuel porte sur les progrès accomplis et les réalisations au cours de 2008-2009 par rapport aux résultats énoncés dans le Plan stratégique et aux activités à l'OPIC pour l'année. Les lecteurs sont invités à visiter le site Web de l'OPIC pour obtenir l'information la plus récente sur ses nombreux services permanents, les activités et les fonctions actuelles ainsi que le rôle de la PI dans la vie des Canadiens :

www.opic.ic.gc.ca
www.cipo.ic.gc.ca

Le fait que l'OPIC soit une organisation autofinancée est un facteur important qui guide la planification et les activités de l'OPIC. Grâce aux revenus que tire l'OPIC de ses services, celui-ci est mieux à même de s'acquitter de son engagement à être réceptif aux besoins des demandeurs de droits de PI et d'y répondre de façon efficace et efficiente. Cet engagement s'adresse à toutes les parties et à tous les intervenants qui sont concernés par les processus et les activités de l'OPIC et qui recherchent avant tout la qualité dans le travail de l'organisation.

Le Plan stratégique 2007-2012 de l'OPIC, intitulé *Aller de l'avant au profit du Canada*, prend appui sur les réalisations antérieures dans tous les aspects des activités de l'organisation. Il a pour objet de faire progresser la vision de l'OPIC :

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

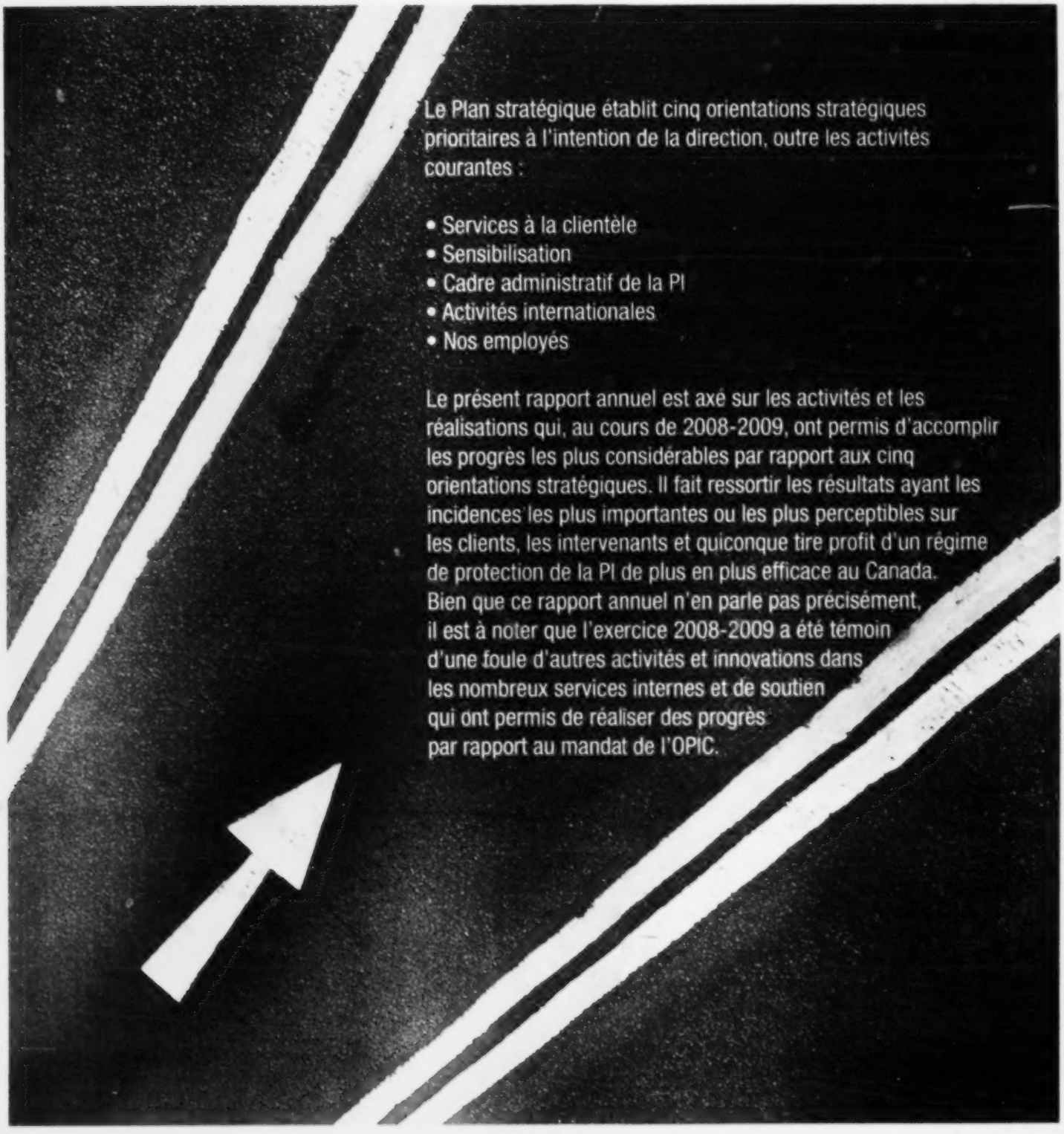

Le Plan stratégique établit cinq orientations stratégiques prioritaires à l'intention de la direction, outre les activités courantes :

- Services à la clientèle
- Sensibilisation
- Cadre administratif de la PI
- Activités internationales
- Nos employés

Le présent rapport annuel est axé sur les activités et les réalisations qui, au cours de 2008-2009, ont permis d'accomplir les progrès les plus considérables par rapport aux cinq orientations stratégiques. Il fait ressortir les résultats ayant les incidences les plus importantes ou les plus perceptibles sur les clients, les intervenants et quiconque tire profit d'un régime de protection de la PI de plus en plus efficace au Canada. Bien que ce rapport annuel n'en parle pas précisément, il est à noter que l'exercice 2008-2009 a été témoin d'une foule d'autres activités et innovations dans les nombreux services internes et de soutien qui ont permis de réaliser des progrès par rapport au mandat de l'OPIC.

L'exercice financier en bref et résumé des principales tendances opérationnelles et des indicateurs d'activité

Les activités opérationnelles de l'OPIC tendent à refléter les tendances générales dans l'économie. Une économie relativement forte se traduit généralement par une augmentation du nombre des demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels. Comme le montrent les données de l'OPIC pour 2008-2009, le nombre des demandes a régressé dans un contexte de ralentissement économique.

Entre avril et août 2008, le nombre des demandes a été globalement le même que celui des mêmes mois en 2007. Toutefois, pour chaque mois à compter d'octobre jusqu'à la fin de l'exercice en mars 2009, on a constaté une diminution du nombre des demandes par rapport aux mois correspondants de l'année précédente.

Les revenus pour 2008-2009 étaient seulement un peu plus élevés que ceux générés en 2007-2008. La direction de l'OPIC a noté cette tendance au fur et à mesure que l'année avançait et a réagi en contrôlant de plus près les augmentations dans les dépenses. Elle a fait en sorte que les dépenses soient axées sur les priorités et que les dépenses moins essentielles soient réduites ou reportées. L'affectation soutenue de ressources en vue d'améliorer les services à la clientèle et de réduire les délais de traitement relatifs aux examens des demandes et aux décisions connexes a donné lieu à une réduction de l'arriéré des demandes en instance.

Au cours de 2008-2009, l'OPIC a continué de progresser en ce qui concerne les cinq orientations stratégiques prioritaires qu'il s'est fixées dans son Plan stratégique 2007-2012.

* De plus amples renseignements relatifs aux données sur les réalisations sont présentés à l'appendice A.

Services à la clientèle

Dans le cadre du programme de Renouvellement opérationnel de l'entreprise (ROE), le nouveau Bureau des affaires électroniques (BAE) de l'OPIC supervise les priorités liées au ROE et les projets de services électroniques. Les responsables du programme de ROE ont entrepris l'établissement d'une feuille de route stratégique de la technologie de l'information (TI) ainsi que l'évaluation et le développement de possibilités d'affaires électroniques. Ces activités ont mené à la création d'outils habilitants de TI tels que la solution de gestion intégrée des relations avec les clients et des dossiers (SGIRCD) et le portail d'entreprise, un volet technologique essentiel des services électroniques qui devrait permettre de simplifier la prestation des services aux clients. De nouvelles fonctionnalités bilingues ont été ajoutées aux bases de données en ligne de l'OPIC. De plus, toutes les directions de l'OPIC ont mis en place des améliorations spécifiques concernant les services à la clientèle et la modernisation des processus. Mentionnons à titre d'exemple des systèmes de dépôt et de paiement électroniques, des processus et des outils de travail améliorés et le recrutement d'employés supplémentaires dans des fonctions de services à la clientèle.

Sensibilisation

L'OPIC souhaite prendre appui sur ses activités de communication liées à des enjeux en matière de PI en collaborant avec des partenaires bien placés en vue d'atteindre deux grands groupes cibles, à savoir les PME et le secteur de l'enseignement. La démarche adoptée cette année en ce qui concerne les PME a inclus un sondage sur le secteur de l'environnement afin de déterminer les besoins en produits et services des PME et de permettre de trouver d'éventuels partenaires. Le sondage a également permis de connaître les pratiques exemplaires des OPI concernant les services actuels d'aide, d'analyse et de recherche de données sur la PI qui pourraient être utiles aux PME. La démarche de sensibilisation du secteur de l'enseignement a reposé sur l'élaboration d'études de cas sur des questions de PI destinées à des facultés universitaires de sciences, de génie et de commerce; la démarche a également repose sur la prise de contact avec diverses organisations et la détermination d'événements permettant d'atteindre les étudiants de niveau universitaire et collégial.

Cadre administratif de la PI

Il est essentiel d'améliorer les politiques, les règles et les règlements canadiens sur la PI afin d'offrir de meilleurs services aux clients et de raccourcir les délais de traitement ainsi que de réaliser des progrès en ce qui concerne l'initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie du gouvernement. Le *Règlement sur les dessins industriels*, qui est entré en vigueur, a pour but de moderniser les exigences relatives aux demandes. Les pratiques et les procédures de la Commission des oppositions des marques de commerce (COMC) ont été simplifiées, et le *Recueil des pratiques du Bureau des brevets* (RPBB) a été modifié quant à la façon dont l'OPIC traite les demandes de brevets du domaine de la biotechnologie. L'OPIC a également consulté les intéressés au sujet des modifications proposées aux *Règles sur les brevets* en vue de répondre aux préoccupations soulevées par ces mêmes intéressés et par des parlementaires.

Activités internationales

L'OPIC a maintenu sa collaboration bilatérale avec les OPI d'États partenaires tels que les États-Unis, la Chine, le Japon, le Mexique et le Brésil en ce qui concerne des dossiers d'intérêt commun. Cette collaboration a notamment donné lieu à la création du « Groupe de Vancouver » avec les OPI du Royaume-Uni et de l'Australie afin de régler des questions de productivité et d'efficience; l'organisation a également collaboré avec les États-Unis en vue de raccourcir les délais de traitement concernant les demandes de brevets déposées dans les deux pays. L'OPIC a en outre veillé aux intérêts du Canada en participant aux travaux d'organisations internationales dotées de mandats en matière de PI, en particulier l'OMPI et l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Nos employés

L'OPIC a démontré qu'il reste bien déterminé à instaurer un milieu de travail susceptible d'attirer et de retenir les employés qui permettent à l'organisation d'obtenir de bons résultats et à aider ces employés à acquérir les compétences voulues. Au cours de l'exercice, un sondage sur l'engagement des employés a permis de formuler des recommandations qui faisaient des enjeux prioritaires du leadership, de l'apprentissage et du perfectionnement ainsi que des communications. Ces priorités qui constituent la pierre angulaire du Plan des ressources humaines de l'OPIC, et de la philosophie de renouvellement, exigeront un engagement de la part de la direction et des employés. Afin de donner suite à ces priorités, l'OPIC s'est engagé dans une révision de son programme d'orientation, a élaboré de nouvelles lignes directrices sur le télétravail et a effectué une analyse de l'effectif. En outre, des cadres supérieurs participeront à un nouveau programme de formation en leadership au cours du prochain exercice financier.

L'OPIC a également simplifié les processus de recrutement afin de pouvoir doter des postes plus rapidement et répondre avec succès aux priorités en ce qui a trait aux examinateurs de brevets.

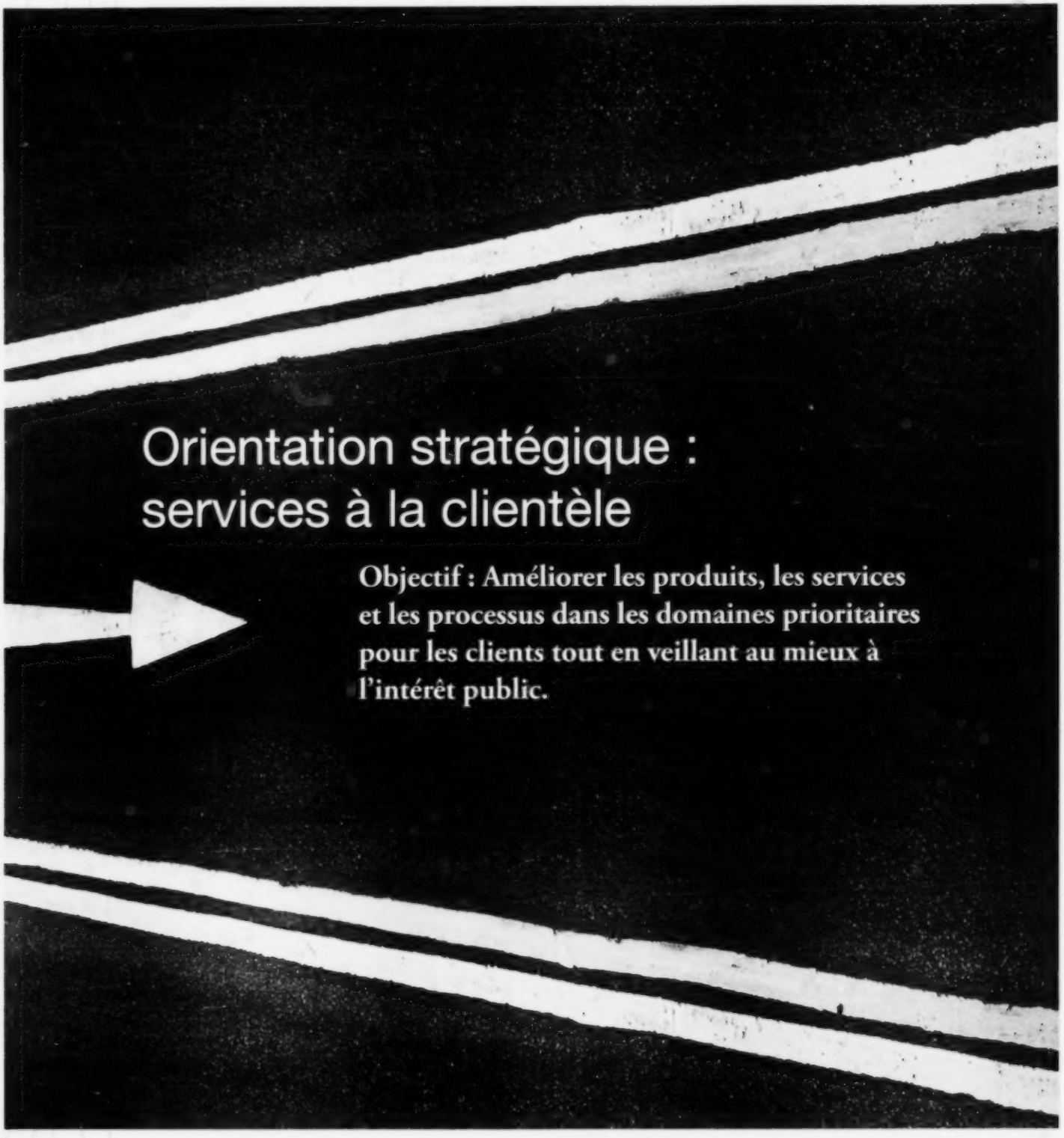

Orientation stratégique : services à la clientèle

Objectif : Améliorer les produits, les services et les processus dans les domaines prioritaires pour les clients tout en veillant au mieux à l'intérêt public.

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- La prestation et la qualité des produits et des services de l'OPIC répondent aux besoins et aux attentes des clients et sont équivalentes au rendement des OPI chefs de file, ou même le surpassent.
- Les clients de l'OPIC, y compris le public, peuvent trouver facilement l'information et les personnes dont ils ont besoin.

Aperçu

L'OPIC est bien déterminé à fournir à ses clients des produits et des services de haute qualité et en temps opportun en matière de PI. Le service à la clientèle est une orientation stratégique évidente pour une organisation qui reconnaît à quel point il est important d'améliorer continuellement ses services, que ce soit en termes de délai de traitement ou en termes de qualité du service. Les améliorations apportées au service à la clientèle de l'OPIC conformément à cette orientation stratégique ont été déterminées par les trois grandes priorités dégagées du Sondage national sur la satisfaction des clients de 2005 :

- des produits et services de qualité et en temps opportun;
- des produits, services et processus pratiques et conviviaux;
- des communications claires, cohérentes, exactes et complètes.

Les stratégies et les activités s'inscrivant dans cette orientation stratégique ont continué d'être améliorées, compte tenu des résultats du Sondage national sur la satisfaction des clients de 2008. Ce dernier avait permis de dégager les grandes priorités suivantes : amélioration des communications et des délais de traitement, meilleur accès aux représentants des services à la clientèle et amélioration des services électroniques. De plus amples renseignements sur les résultats du sondage peuvent être obtenus à http://www.ic.gc.ca/cic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr01511.html.

Jalons et réalisations

Toutes les directions de l'OPIC ont pris part à des consultations avec des clients, des intervenants ainsi que des homologues internationaux et ont tenu des discussions internes consacrées à des domaines d'amélioration possibles et à l'évaluation de problèmes d'actualité. S'appuyant sur des analyses semblables réalisées au cours d'années précédentes, l'OPIC a pu apporter diverses améliorations concrètes touchant la qualité du service et instaurer des changements en vue d'offrir un service amélioré.

Renseignements généraux

L'OPIC a mis en œuvre son programme pluriannuel de ROE afin de respecter son engagement en matière d'excellence opérationnelle et de répondre aux besoins et aux attentes des clients. Les projets liés au ROE devraient permettre d'offrir des produits et des services améliorés et conviviaux, des services plus uniformes, des délais de traitement plus courts ainsi qu'un environnement d'échange de renseignements sécurisé. Un groupe de travail supervise chaque projet, et certains projets ont déjà contribué à la conception d'outils de travail et de processus internes améliorés, tels que les normes de service à la clientèle et les mesures de gestion de la qualité. La gouvernance du ROE a été raffermie grâce à la création du nouveau BAE, qui a apporté une perspective générale au cadre des affaires électroniques élaboré par l'OPIC au cours de l'exercice. Le BAE devrait jouer un rôle clé dans la détermination de la portée et du cadre des projets liés au ROE, des exigences opérationnelles internes et des exigences des clients externes.

Dans le cadre du ROE, l'accent a été mis sur la modernisation des processus en 2008-2009. La schématisation des processus et l'analyse des pratiques opérationnelles ont été entreprises pour les activités suivantes : courrier entrant; formalités et traitement; intrants normalisés; et cessions. Ces travaux ont permis à l'OPIC de déterminer des possibilités d'uniformisation parmi les secteurs d'activité, en commençant par l'élaboration d'un formulaire de paiement normalisé, qui sera lancé en 2009-2010.

Le ROE a été axé sur l'évaluation des possibilités d'affaires électroniques, y compris la gestion des dossiers et des documents, le déroulement du travail et les renseignements centralisés sur les clients. Il a été déterminé que le projet concernant la SGIRCD pourrait être la réponse aux fonctions requises. Pour cette raison, on prépare une analyse justificative afin d'obtenir l'approbation nécessaire pour aller de l'avant avec le projet.

Dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route stratégique de la TI devant guider l'OPIC dans le renouvellement du processus de la TI, il a été déterminé qu'un portail d'entreprise était l'autre principale composante technologique requise pour appuyer les services électroniques réclamés par les clients. En effet, le portail d'entreprise permettra aux clients d'avoir recours à une identification unique des applications transactionnelles dans un environnement sécurisé.

Dans une optique plus générale, les fonctionnalités bilingues des bases de données en ligne de l'OPIC ont été améliorées. Une nouvelle fonctionnalité, lancée au cours de l'année, permet d'effectuer des recherches dans les titres des dessins industriels enregistrés depuis le 1er avril 2008 dans la Base de données sur les dessins industriels canadiens. L'OPIC s'est également préparé à mettre en œuvre les normes fédérales sur la Normalisation des sites Internet (NSI 2.0) pour son site Web.

De façon plus spécifique, en ce qui concerne les directions de l'OPIC, celles-ci ont accompli des progrès dans plusieurs domaines en vue d'améliorer le service à la clientèle, d'améliorer certains processus de modernisation et de contribuer à la définition des priorités ainsi qu'à l'élaboration des normes de service.

Des programmes de formation améliorés, des outils d'examen et une intégration accélérée des examinateurs, de la salle de classe à leurs fonctions, contribuent tous à réduire les délais de traitement dans le cas des demandes de dessins industriels. L'OPIC s'est apuyé sur ces progrès réalisés en 2008-2009 pour adopter une nouvelle approche de gestion de la qualité qui mettra en équilibre la qualité des services relatifs aux dessins industriels avec l'efficacité accrue du processus d'enregistrement.

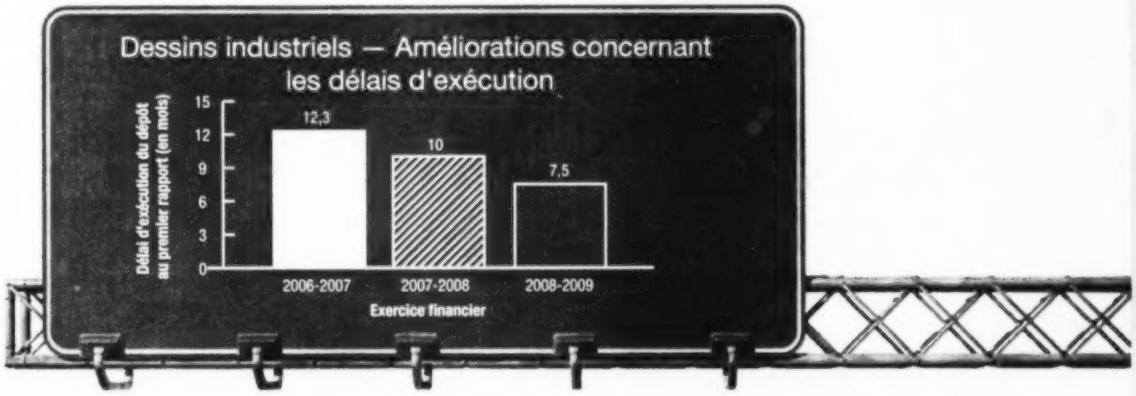

L'utilisation et l'amélioration des services électroniques sont les principaux facteurs qui contribuent à l'efficacité de l'OPIC dans le traitement des demandes de droits d'auteur. Lorsqu'un demandeur dépose une demande d'enregistrement de droit d'auteur en ligne, l'information est automatiquement téléchargée dans les systèmes internes de l'OPIC sans qu'aucune donnée ne doive être saisie. Au cours des trois derniers exercices, environ 75 p. 100 de l'ensemble des demandes de droits d'auteur a été produit en ligne.

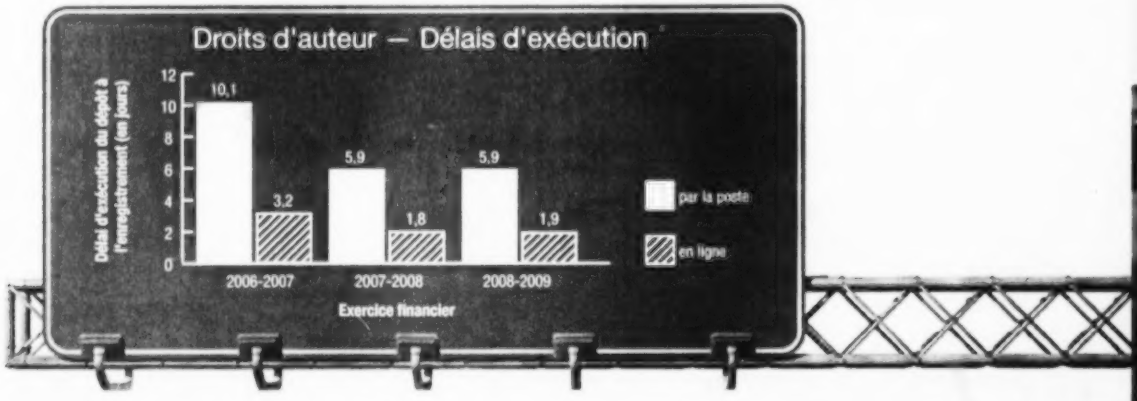

Des programmes de formation améliorés, des outils d'examen et une intégration accélérée des examinateurs, de la salle de classe à leurs fonctions, contribuent tous à réduire les délais de traitement dans le cas des demandes de dessins industriels. L'OPIC s'est appuyé sur ces progrès réalisés en 2008-2009 pour adopter une nouvelle approche de gestion de la qualité qui mettra en équilibre la qualité des services relatifs aux dessins industriels avec l'efficacité accrue du processus d'enregistrement.

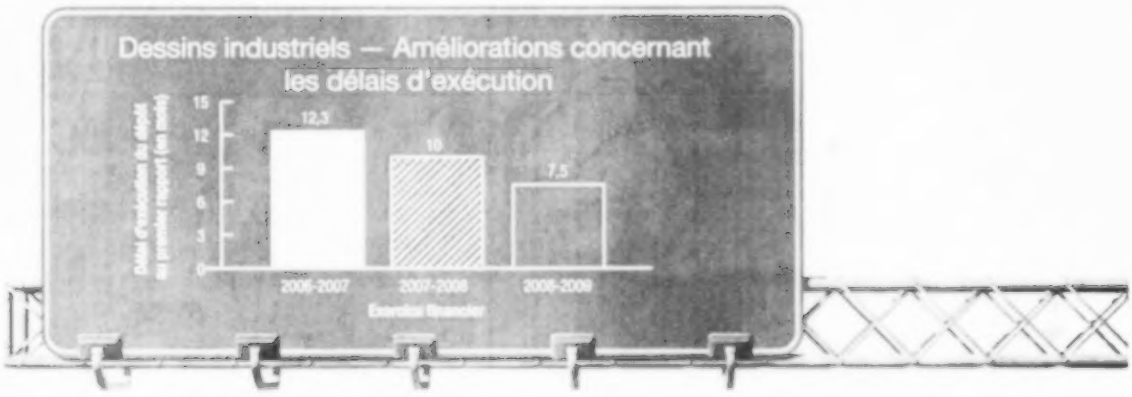

L'utilisation et l'amélioration des services électroniques sont les principaux facteurs qui contribuent à l'efficacité de l'OPIC dans le traitement des demandes de droits d'auteur. Lorsqu'un demandeur dépose une demande d'enregistrement de droit d'auteur en ligne, l'information est automatiquement téléchargée dans les systèmes internes de l'OPIC sans qu'aucune donnée ne doive être saisie. Au cours des trois derniers exercices, environ 75 p. 100 de l'ensemble des demandes de droits d'auteur a été produit en ligne.

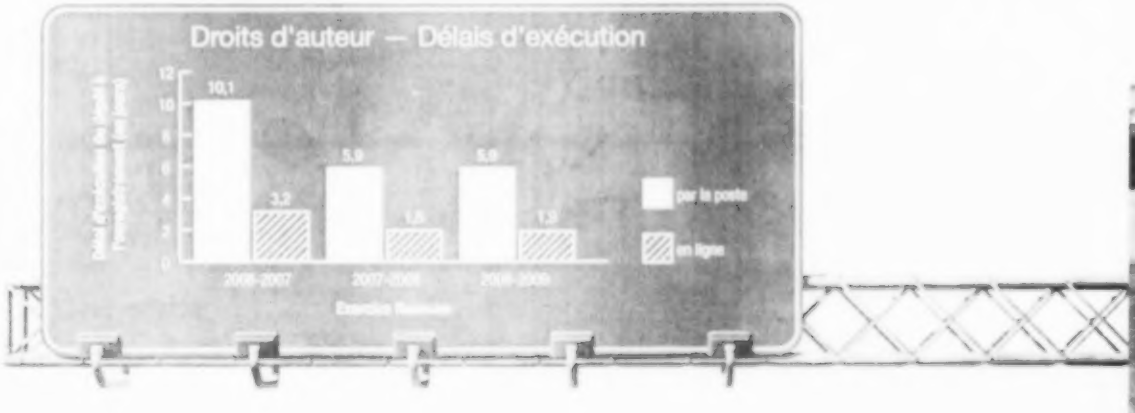

Direction des brevets

- Les clients peuvent dorénavant soumettre par voie électronique à l'OPIC des demandes en vertu du Traité de coopération sur les brevets (PCT).
- Les clients peuvent utiliser un nouveau système de paiement électronique des taxes de maintien en état des brevets.
- Des normes en matière de service à la clientèle ont été établies pour chaque division d'examen.
- Les processus et les outils de travail ont été améliorés.
- Les délais de traitement pour les demandes d'entrée dans la phase nationale PCT sont passés de 13,8 semaines en septembre 2008 à huit semaines en mai 2009.
- L'achèvement de certains projets a permis d'aller de l'avant avec le système de gestion de la qualité de la Direction des brevets.

Direction des marques de commerce

- La Direction a embauché et formé 23 examinateurs afin que les objectifs concernant les délais de traitement puissent être atteints.
- Des services électroniques concernant les enregistrements et les prolongations de délai ont été mis en place.
- Le système de gestion de la qualité de la Direction des marques de commerce a été instauré, y compris une formation sur la qualité à l'intention des employés.

Direction du droit d'auteur et des dessins industriels

- Le service de dépôt électronique des dessins industriels a été modifié de façon à accepter les esquisses comportant plusieurs pages, ce qui a permis de régler le problème le plus pressant aux yeux des clients.

Commission d'appel des brevets

- Un exercice d'établissement des priorités a permis de dégager les principaux défis concernant les cas en instance et de mettre en place de nouvelles procédures axées sur les dossiers prioritaires, ce qui aura une incidence sur les normes de service et les délais de traitement.
- Le processus annuel d'examen des agents de brevets est maintenant plus efficace grâce à des changements qui ont été mis en place, tels que des modèles, des guides de cotation et des grilles de correction uniformisés.
- Les personnes qui passent ces examens ont également profité de nouveaux délais de cotation.
- Les examens et les guides de cotation antérieurs, qui pouvaient être obtenus auparavant seulement sur support papier et moyennant des frais, ont été ajoutés au site de l'OPIC pour en faciliter l'accès.

Commission des oppositions des marques de commerce

- De nouvelles normes de service ont été mises en place en ce qui concerne les décisions finales rendues dans les procédures d'opposition et dans les procédures en vertu de l'article 45.

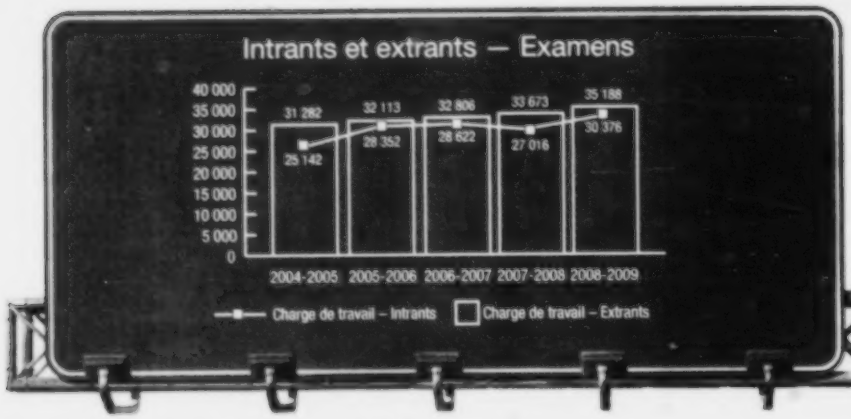

Activités liées aux brevets à l'OPIC

L'innovation, de plus en plus présente au sein des marchés mondiaux, a donné lieu à une intensification des activités liées aux brevets à l'OPIC. Le tableau ci-dessus illustre la croissance tant sur le plan des intrants (requêtes d'examen et rétablissements) que des extrants (demandes acceptées et abandonnées) entre 2004-2005 et 2008-2009. L'OPIC a mené une stratégie dynamique visant à recruter des examinateurs de brevets et a apporté des améliorations au programme de formation des examinateurs. Comme le montre le tableau ci-dessous, ces mesures, et d'autres, ont permis à l'OPIC d'améliorer son offre de services grâce à une réduction des arriérés.

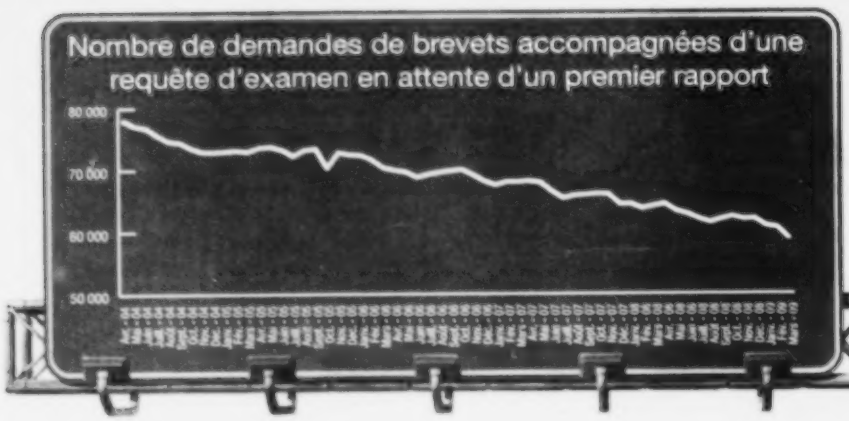

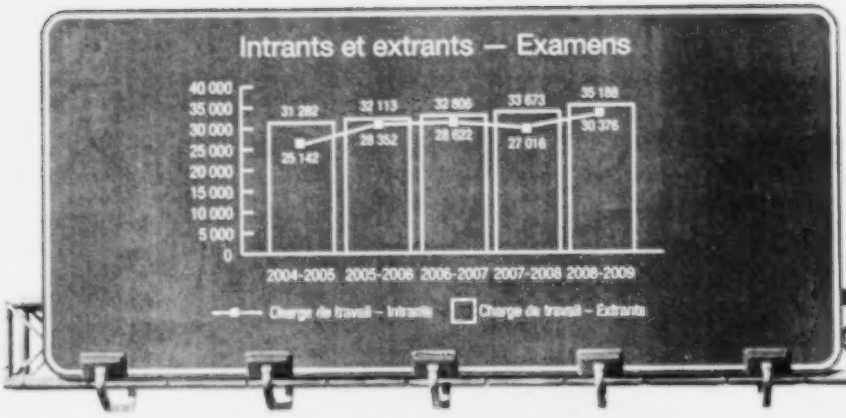

Activités liées aux brevets à l'OPIC

L'innovation, de plus en plus présente au sein des marchés mondiaux, a donné lieu à une intensification des activités liées aux brevets à l'OPIC. Le tableau ci-dessus illustre la croissance tant sur le plan des intrants (requêtes d'examen et rétablissements) que des extrants (demandes acceptées et abandonnées) entre 2004-2005 et 2008-2009. L'OPIC a mené une stratégie dynamique visant à recruter des examinateurs de brevets et a apporté des améliorations au programme de formation des examinateurs. Comme le montre le tableau ci-dessous, ces mesures, et d'autres, ont permis à l'OPIC d'améliorer son offre de services grâce à une réduction des arriérés.

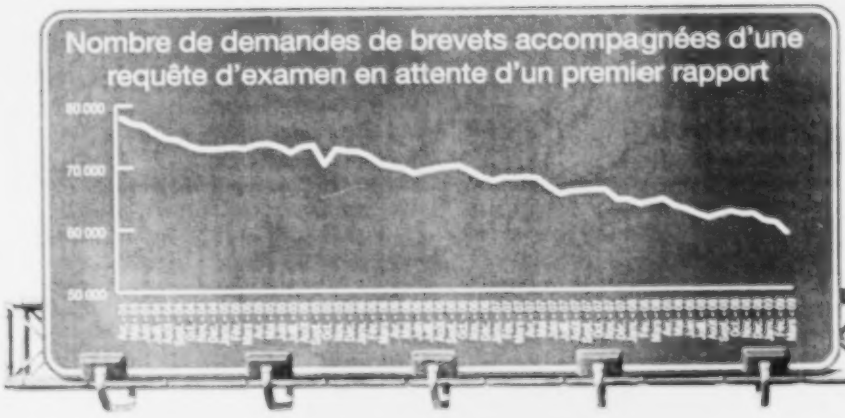

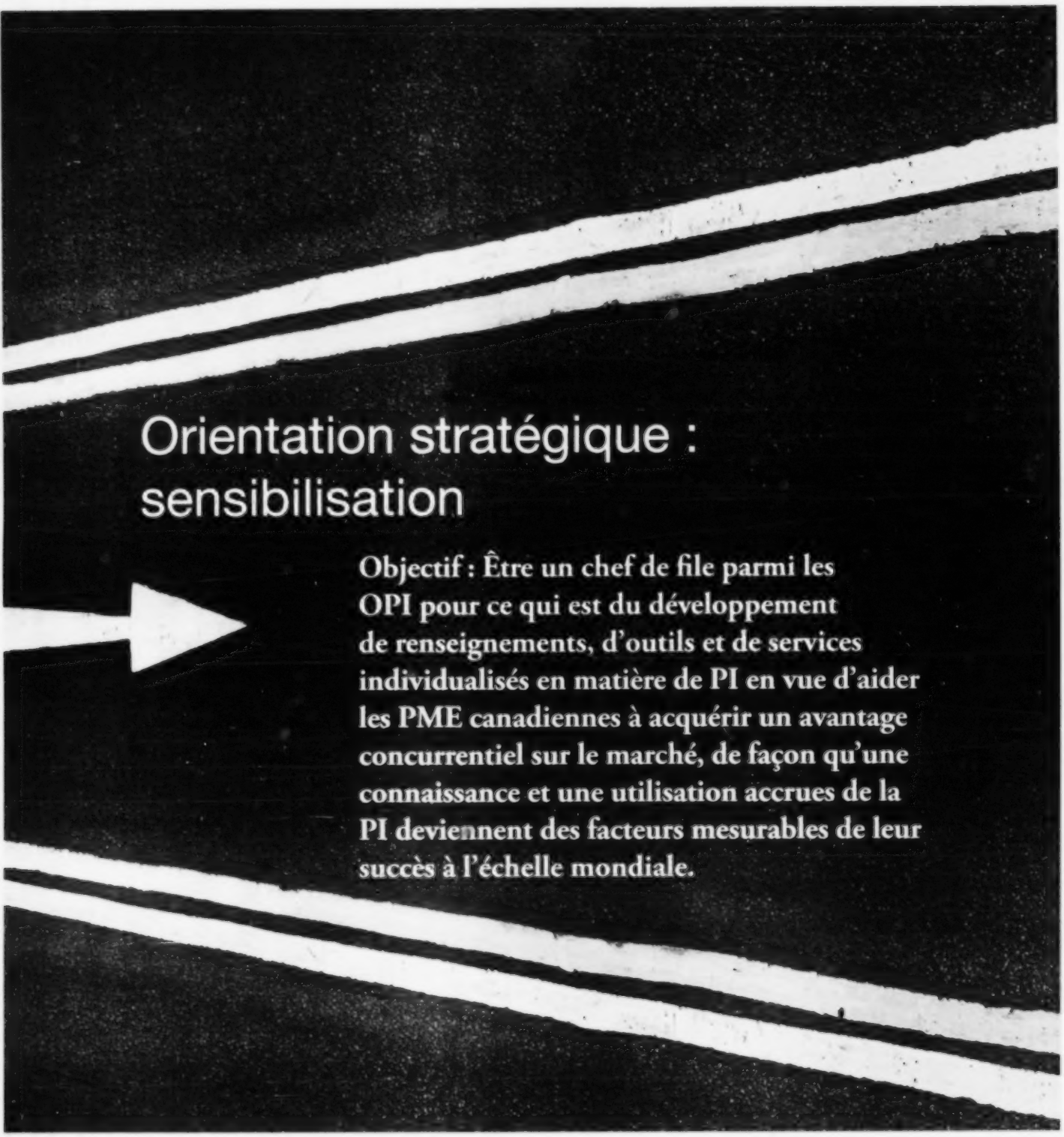

Orientation stratégique : sensibilisation

Objectif : Être un chef de file parmi les OPI pour ce qui est du développement de renseignements, d'outils et de services individualisés en matière de PI en vue d'aider les PME canadiennes à acquérir un avantage concurrentiel sur le marché, de façon qu'une connaissance et une utilisation accrues de la PI deviennent des facteurs mesurables de leur succès à l'échelle mondiale.

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- Les PME canadiennes ont acquis un avantage concurrentiel grâce à une utilisation efficace des actifs de PI et des renseignements relatifs à la PI.
- Les diplômés de niveau secondaire et postsecondaire connaissent les avantages liés à la PI et utilisent les renseignements relatifs à la PI et sont mieux placés pour contribuer à l'exploitation de la valeur commerciale de la PI.

Aperçu

Vu l'importance grandissante de la PI dans l'économie mondiale, le mandat de l'OPIC repose en grande partie sur la sensibilisation en vue de mieux faire connaître le régime de la PI et l'information sur la PI, et d'en favoriser une utilisation plus efficace. En faisant de la sensibilisation une de ses orientations stratégiques, l'OPIC affirme qu'il est essentiel pour les innovateurs et les créateurs canadiens, ainsi que pour les professionnels de la PI et le milieu des affaires, de comprendre l'importance de la PI et de savoir comment utiliser le régime de la PI efficacement. Dans le cadre de cette orientation stratégique, l'OPIC a développé des activités de sensibilisation et les a dirigées principalement vers les PME et le secteur de l'enseignement, où les besoins en connaissances sur la PI sont les plus pressants. La stratégie comprend des actions concrètes menées par l'OPIC et une collaboration avec d'autres organisations afin de rejoindre les clientèles ciblées, comme d'autres ministères et organismes, des associations professionnelles et des établissements d'enseignement.

Jalons et réalisations

L'OPIC mène de nombreuses activités de sensibilisation afin d'informer divers publics sur les processus de la PI au Canada et l'avantage concurrentiel que procure la PI. Plus de 100 séances d'information ont été offertes à des publics variés représentant notamment les PME, les universités, les agences de développement économique communautaire, les bureaux de transfert de la technologie, ainsi que les partenaires du gouvernement. L'organisation a réussi à atteindre 8 220 personnes lors de 35 salons professionnels au Canada. Le Centre de services à la clientèle de l'OPIC a reçu 72 702 demandes du monde entier en 2008-2009.

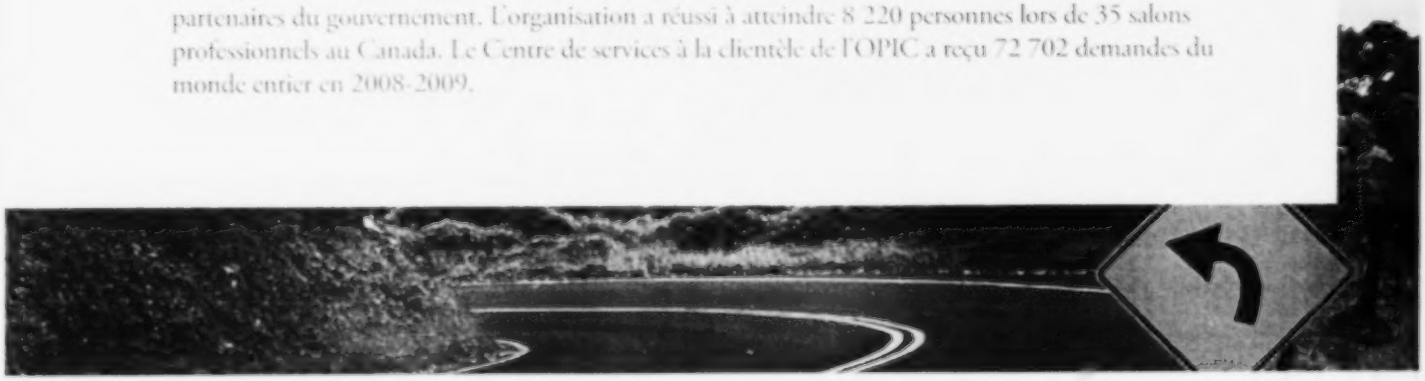

En plus de tous ces efforts, l'OPIC a poursuivi ses initiatives visant à améliorer et à accroître son engagement en matière de sensibilisation :

PME

- Des agents de l'OPIC ont analysé les résultats d'un sondage effectué auprès des PME du secteur des industries environnementales afin de mesurer leur connaissance et leur utilisation de la PI et de trouver des façons d'améliorer les activités de sensibilisation destinées aux PME.
- Les principaux intermédiaires offrant des services aux entreprises ont permis de cerner des partenaires possibles pour mener des activités de sensibilisation sur la PI auprès des PME.
- Une étude sur les services d'aide, d'analyse et de recherche de données sur la PI au Canada ainsi que sur les pratiques exemplaires d'autres OPI a permis de dégager de nouveaux services possibles de diffusion de données sur la PI aux PME, services qui pourraient être pris en considération dans nos programmes de sensibilisation ou de développement à venir.

Secteur de l'enseignement

- Dans le cadre d'un projet pilote mené en collaboration avec les facultés de génie, de sciences et de commerce de certaines universités, l'OPIC a créé des études de cas et les a mises à l'essai dans le but d'aider les étudiants à comprendre les stratégies liées à la PI et sa valeur.

Ces activités de sensibilisation en milieu universitaire se sont révélées très utiles. Fort du succès de cette initiative, l'OPIC a décidé de l'offrir dans toutes les universités et tous les collèges du Canada.

Pour plus d'information, visitez : www.opic.gc.ca/etudesdecas

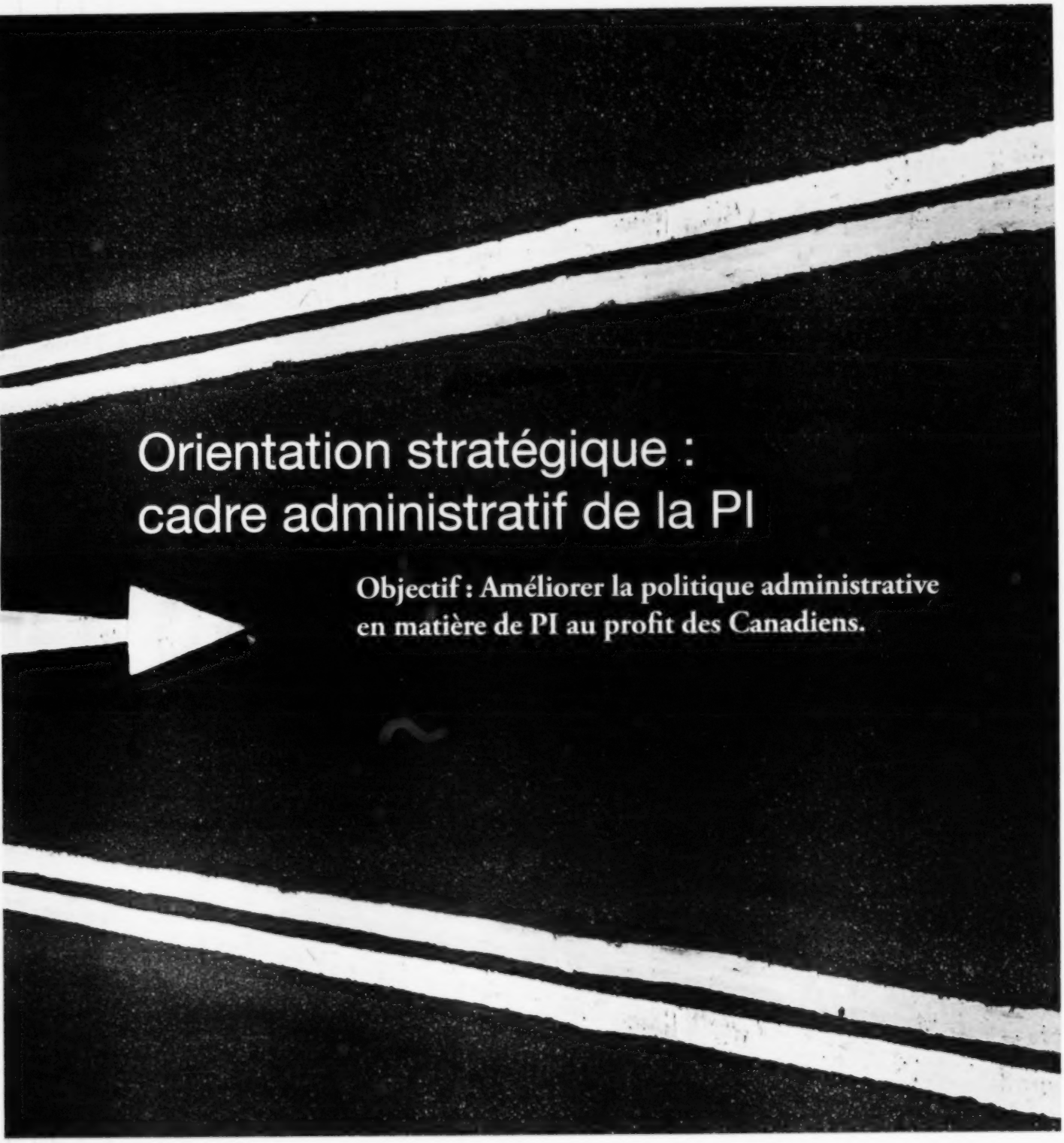

Orientation stratégique : cadre administratif de la PI

Objectif : Améliorer la politique administrative en matière de PI au profit des Canadiens.

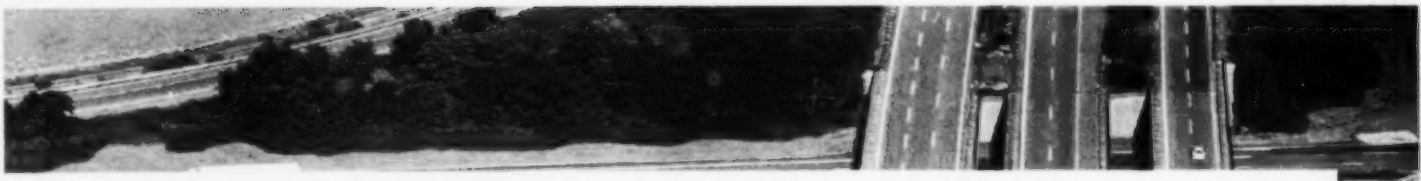

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- Le cadre administratif canadien de la PI est concurrentiel à l'échelle internationale.
- L'OPIC accroît son expertise et contribue au programme national de la PI.

Aperçu

De nombreuses procédures de l'OPIC sont régies par le cadre administratif de la PI, qui comprend les lois, les règlements et les politiques suivant lesquels les objectifs du Canada en matière de PI sont traduits en exigences précises pour l'organisation. Dans le cadre de cette orientation stratégique, l'OPIC a collaboré avec des intervenants du gouvernement et de l'extérieur afin de trouver des façons d'améliorer les règles de fonctionnement du régime de la PI au Canada. Tous les partenaires poursuivent le même objectif, à savoir moderniser le cadre administratif afin d'offrir un service adapté, de haute qualité et en temps opportun.

Jalons et réalisations

L'OPIC a réduit le nombre d'exigences réglementaires de 20 p. 100 conformément à l'initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie du gouvernement. Des modifications ont notamment été apportées au *Règlement sur les dessins industriels* visant à simplifier et à préciser les exigences relatives aux esquisses et aux photographies.

L'OPIC a également réalisé des progrès en 2008-2009 relativement aux répercussions futures de ses activités, en consultant les intervenants au sujet de deux séries de propositions visant à modifier les *Règles sur les brevets*.

Première proposition

- Comprend des modifications relatives aux opérations internes et répond à certains points soulevés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation de la Chambre des communes et du Sénat.
- Les modifications permettent également d'offrir plus de certitude sur le plan juridique et de moderniser, de simplifier et de préciser les processus, allégeant ainsi le fardeau administratif des clients.

Deuxième proposition

- Protection des droits des demandeurs dans les cas où ces derniers n'ont pas respecté certaines exigences liées à la procédure.
- Plus grande souplesse en vue de déterminer qui peut acquitter une taxe et rétablir une demande abandonnée.
- Taxes relatives aux listages de séquences déposés par voie électronique.
- Révision du délai pour soumettre une requête d'examen.

Autres améliorations

- Révision du chapitre 17 du RPBB afin de fournir des précisions et des conseils sur les pratiques d'examen liées aux demandes de brevets dans le domaine des biotechnologies.
- Les pratiques et procédures d'opposition devant la COMC ont été simplifiées, et l'OPIC a introduit un délai de conciliation durant lesquelles les parties peuvent tenter de régler leur différend.

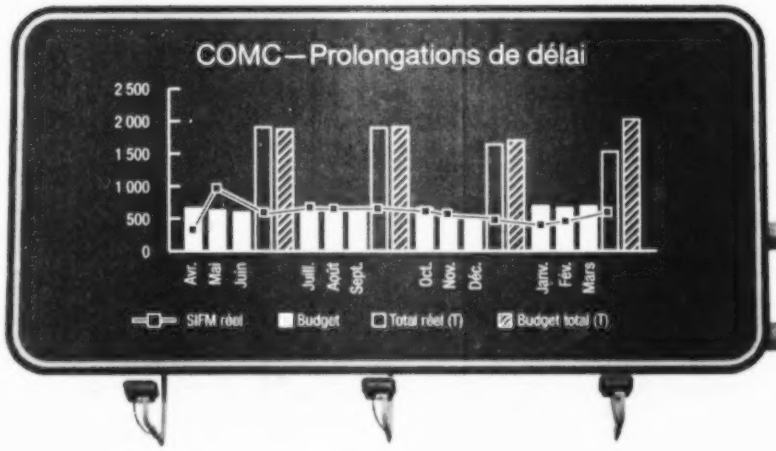

Les processus d'opposition relativement aux marques de commerce sont de plus en plus longs; en effet, il faut de deux à cinq ans en moyenne pour régler un différend à cet égard. Dans le cadre de son Plan stratégique, l'OPIC a dégagé des solutions permettant d'accélérer le règlement de ces dossiers, et les a mises en application. Ainsi, en 2007, l'OPIC a notamment prolongé les délais accordés par règlement aux requérants et aux opposants à certaines étapes clés du processus, tout en réduisant les prolongations de routine. Les répercussions illustrées dans le graphique ci-dessus devraient s'intensifier au fur et à mesure que les autres changements introduits en mars 2009 prendront effet.

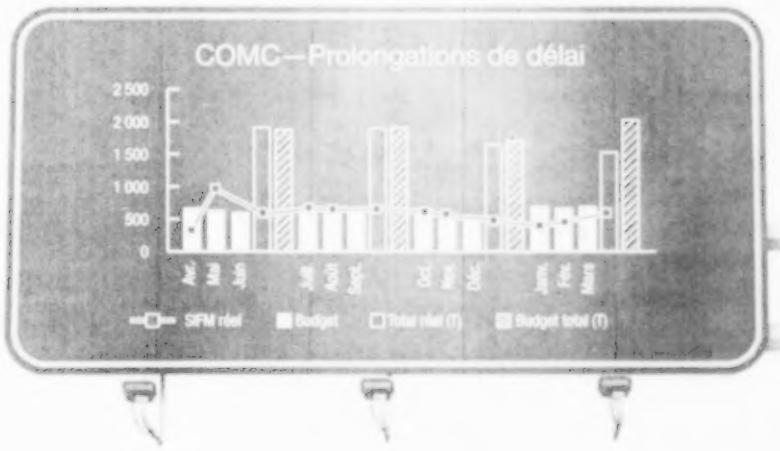
COMC—Prolongations de délai
2 500
2 000
1 500
1 000
500
0
Avr
Mai
Juin
Juil
Août
Sept
Oct
Nov
Déc
Janv
Fév
Mars
SIPM réel
Budget
Total réel (f)
Budget total (f)

Orientation stratégique : activités internationales

Objectif : Contribuer à l'amélioration du régime de la PI mondial dans l'intérêt des Canadiens et, pour ce faire, exercer une influence sur les politiques et les pratiques administratives internationales en matière de PI et communiquer et acquérir les pratiques exemplaires et les renseignements d'affaires.

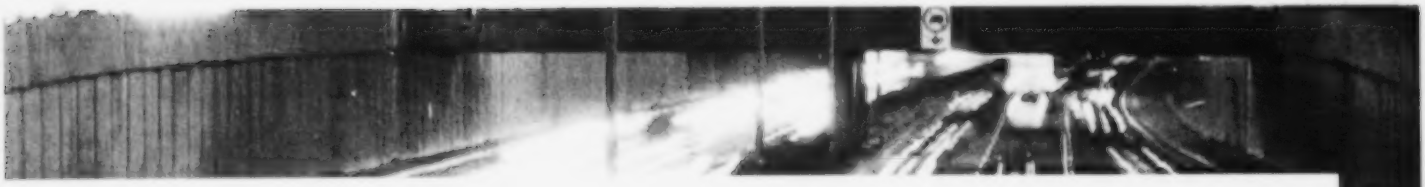

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- L'OPIC est proactif et fait preuve de leadership pour améliorer la position du Canada à l'échelle internationale en matière de PI.
- L'aide apportée aux pays en développement en matière de PI est reconnue comme étant de haute qualité.

Aperçu

L'OPIC s'est basé sur deux éléments principaux pour faire des activités internationales une de ses orientations stratégiques. Premièrement, les innovateurs canadiens et les membres de la population qui souhaitent recourir aux régimes de la PI dans d'autres pays ou pour protéger leur PI à l'étranger, doivent pouvoir compter sur un régime de la PI international fiable qui leur permet d'établir et de protéger leurs droits de PI au Canada et à l'étranger. En raffermissant l'engagement du Canada dans le cadre des activités internationales liées à la PI, l'OPIC a influencé le cadre administratif international de la PI en veillant essentiellement à accélérer le développement économique du Canada. Deuxièmement, à l'instar de l'OPIC, les OPI d'autres pays cherchent à améliorer leurs services à la clientèle. Leurs expériences génèrent des renseignements d'affaires auxquels le Canada peut recourir. En établissant des liens avec d'autres OPI, l'OPIC a réussi à régler des dossiers très importants pour les intervenants du régime de la PI au Canada, et a pu améliorer les services offerts à ses clients.

Jalons et réalisations

L'OPIC a réussi à tisser des liens solides avec d'autres OPI. Cette collaboration est en partie bilatérale, mais elle se déroule également dans un contexte régional et multilatéral, comme c'est le cas avec l'OMPI et le forum de l'APEC. Ce travail est mené au profit des clients de l'OPIC et dans le but de contribuer aux initiatives plus générales du gouvernement. En plus de participer activement aux travaux et aux réunions de groupes comme l'OMPI et l'APEC–IPEG (Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle), l'OPIC défend aussi les intérêts du Canada d'autres façons.

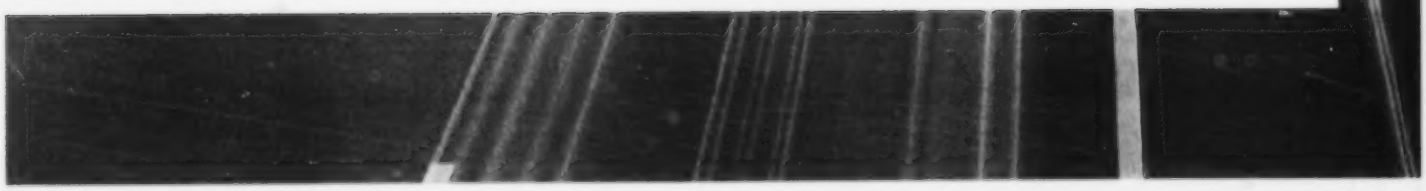

- L'OPIC a créé le Bureau des relations internationales, qui sert de centre de liaison pour toute activité menée dans le cadre de cette orientation stratégique.

- L'OPIC a offert une assistance technique sur la gestion de la prestation des services de PI à neuf cadres supérieurs d'OPI de pays en voie de développement.

- Des rencontres ont eu lieu avec des cadres des OPI des États-Unis, de la Chine, du Japon, du Mexique et du Brésil afin de discuter de dossiers d'intérêt commun.

- Le Canada a accueilli les chefs des OPI du Royaume-Uni et de l'Australie à Vancouver; le « groupe de Vancouver » ainsi formé a convenu de se pencher sur des mesures d'efficacité et de productivité, et d'essayer de comprendre les pratiques et les situations qui influent sur ces mesures.

- L'OPIC joue le rôle de leader dans le cadre du projet collaboratif de production de rapports sur le rendement du groupe de Vancouver, un projet qui devrait permettre de dégager des mesures pour procéder à des comparaisons entre les OPI.

- Les membres de la CAB ont rencontré leurs homologues de la commission d'appel de l'Office européen des brevets et de l'Office des brevets du Royaume-Uni afin d'échanger des pratiques exemplaires sur les plans techniques et administratifs.

- Une prolongation de deux ans du programme pilote de l'Autoroute du traitement des demandes de brevets entre le Canada et les États-Unis a été annoncée. Le projet permet à chaque OPI de bénéficier du travail de l'autre, ce qui contribue à réduire la charge de travail des examinateurs, à améliorer la qualité des brevets et à les délivrer plus rapidement et plus efficacement.

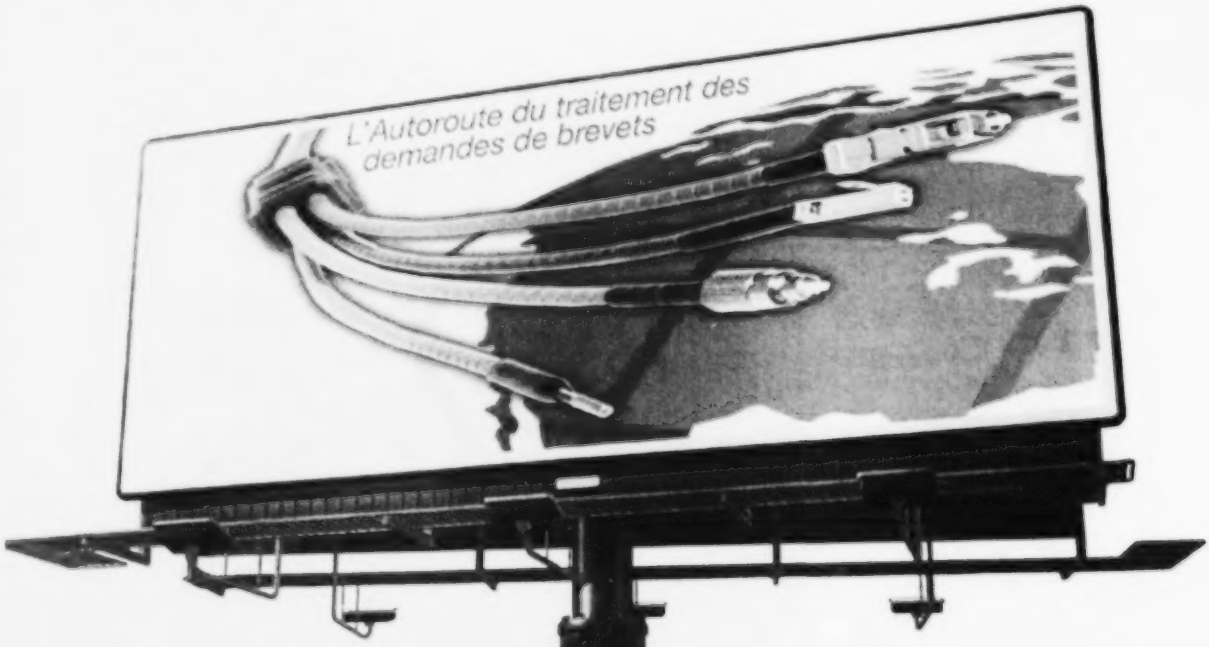

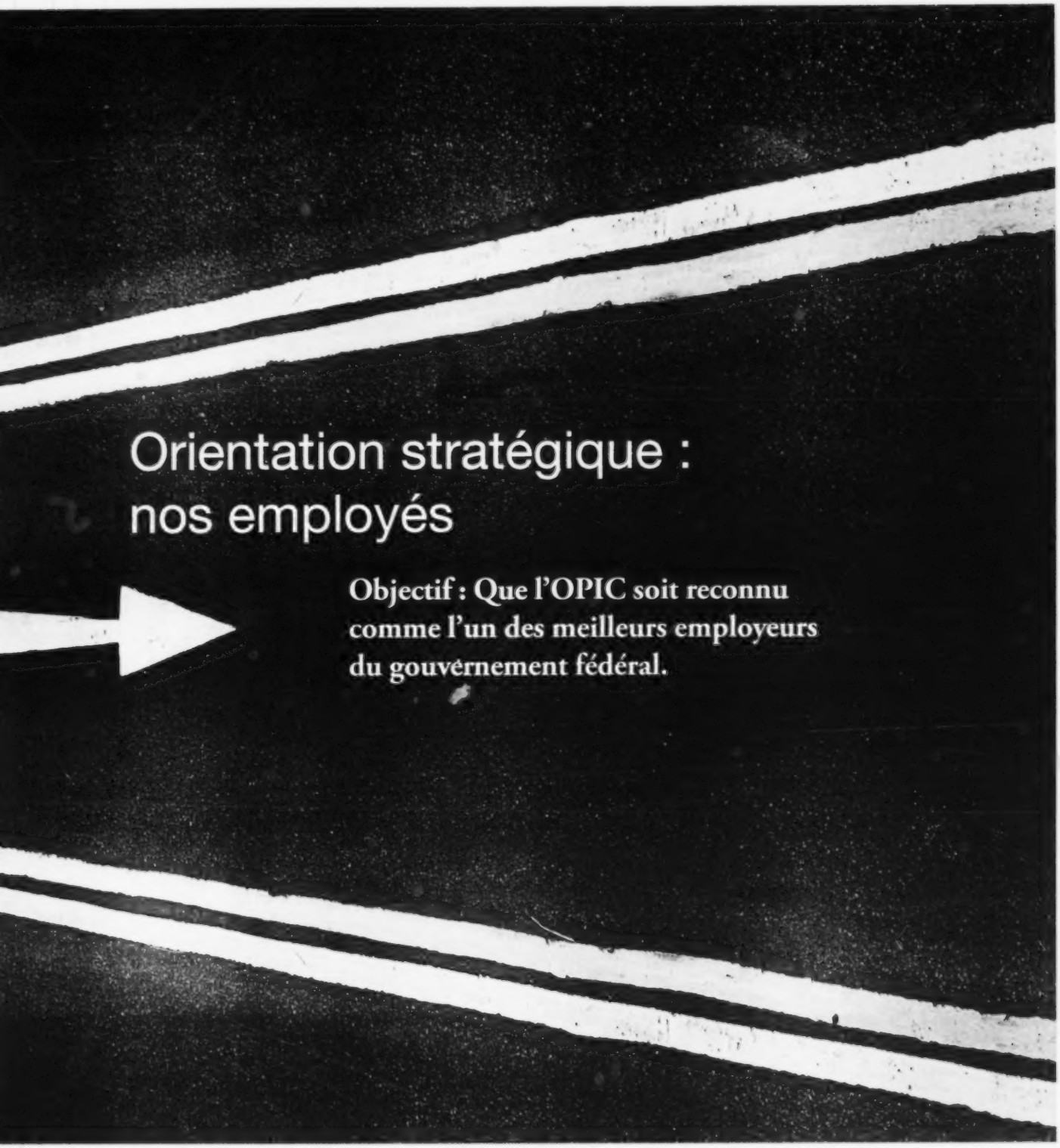

Orientation stratégique : nos employés

Objectif : Que l'OPIC soit reconnu comme l'un des meilleurs employeurs du gouvernement fédéral.

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- L'OPIC attire et maintient en poste des personnes qui possèdent les compétences dont l'organisation a besoin.
- L'OPIC est une organisation apprenante où les capacités individuelles et le leadership organisationnel sont renforcés.
- Les employés font preuve d'engagement, de soutien et d'intérêt à l'égard de leur emploi et de leur organisation.

Aperçu

L'OPIC sait à quel point ses employés sont importants pour obtenir de bons résultats. Des employés possédant les bonnes compétences et œuvrant dans un climat de travail favorable sont des employés qui sont en mesure de réaliser tous les engagements de l'organisation. Cette orientation stratégique tient compte de la nécessité pour l'OPIC d'attirer et de maintenir en poste des employés dans un contexte où la concurrence à l'égard des professionnels de la PI est féroce, ainsi que de l'importance de répondre à leurs besoins au travail. Les mesures prises à ce jour portaient essentiellement sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans un cadre financier responsable.

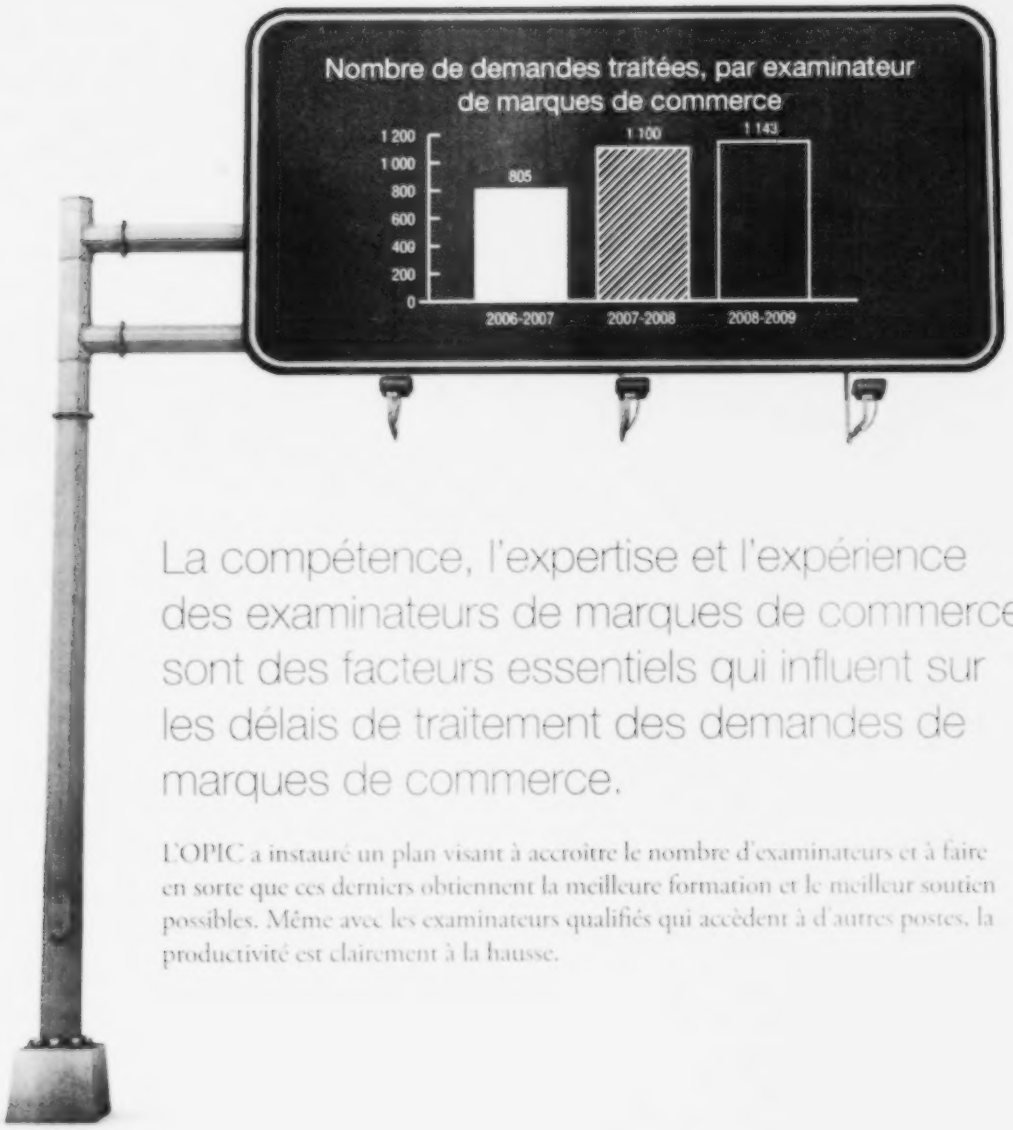

La compétence, l'expertise et l'expérience des examinateurs de marques de commerce sont des facteurs essentiels qui influent sur les délais de traitement des demandes de marques de commerce.

L'OPIC a instauré un plan visant à accroître le nombre d'examinateurs et à faire en sorte que ces derniers obtiennent la meilleure formation et le meilleur soutien possibles. Même avec les examinateurs qualifiés qui accèdent à d'autres postes, la productivité est clairement à la hausse.

Jalons et réalisations

L'OPIC a réalisé un sondage sur l'engagement des employés, suivi d'un groupe de discussion afin d'approfondir les résultats de ce sondage. Le groupe de discussion a permis de formuler des recommandations relevant des trois thèmes suivants : leadership; apprentissage et perfectionnement; et communications. Ces thèmes sont devenus les piliers du cadre des ressources humaines de l'OPIC.

Les résultats du sondage ont également permis de dégager des facteurs déterminants pour les prochaines initiatives qu'entreprendra l'OPIC. Plus particulièrement, on a appris que les employés étaient intéressés à travailler dans un environnement où règne la confiance et l'intégrité, qu'ils voulaient être traités de façon juste et équitable, qu'ils éprouvent de la satisfaction à l'égard de leur travail, et qu'ils disposent des ressources nécessaires pour effectuer leur travail. Ces prochaines initiatives reposeront sur les progrès réalisés relativement aux priorités interreliées du cadre des ressources humaines de l'OPIC, soit le recrutement et le maintien en poste, l'apprentissage et le perfectionnement, et le bien-être au travail.

- Des initiatives ont été menées pour simplifier les processus de recrutement de l'OPIC, explorer de nouvelles stratégies de dotation et fournir aux gestionnaires un meilleur soutien et de meilleurs outils pour tirer profit des nouveaux processus de dotation collective du gouvernement.

- Les activités de recrutement visaient à répondre aux besoins pressants à la Direction des brevets. Trente-neuf examinateurs de brevets ont été embauchés suivant un modèle de recrutement dynamique.

- Une campagne de recrutement d'examinateurs de brevets a été élaborée et sera mise en œuvre en 2009-2010.

- Des postes de perfectionnement à la CAB ont été créés afin de permettre aux examinateurs de brevets de l'OPIC d'en apprendre davantage sur la CAB et d'y acquérir de l'expérience.

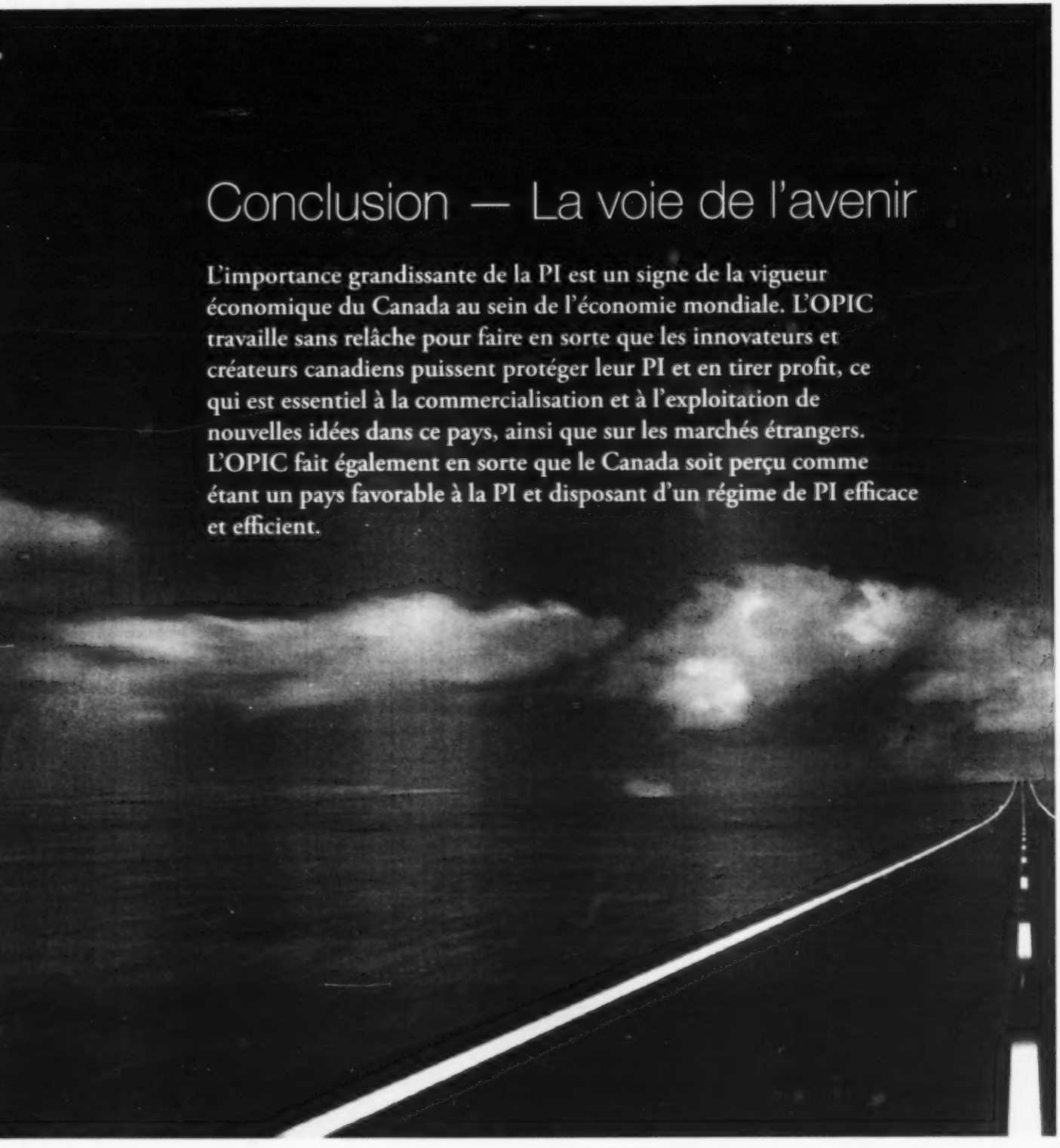

Conclusion — La voie de l'avenir

L'importance grandissante de la PI est un signe de la vigueur économique du Canada au sein de l'économie mondiale. L'OPIC travaille sans relâche pour faire en sorte que les innovateurs et créateurs canadiens puissent protéger leur PI et en tirer profit, ce qui est essentiel à la commercialisation et à l'exploitation de nouvelles idées dans ce pays, ainsi que sur les marchés étrangers. L'OPIC fait également en sorte que le Canada soit perçu comme étant un pays favorable à la PI et disposant d'un régime de PI efficace et efficient.

Les stratégies de l'OPIC pour 2009-2010 seront mise en œuvre dans un contexte opérationnel influencé par le climat économique. On s'attend à ce que les volumes des nouvelles demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels soient inférieurs à la normale, et ce, jusqu'à ce que la reprise économique se fasse réellement sentir. Malgré ce ralentissement, de nombreuses entreprises voient des occasions de lancer de nouveaux produits et services et doivent protéger leur PI. En s'inspirant des progrès réalisés en 2008-2009, l'OPIC se prépare à relever les défis des années à venir.

- L'OPIC continuera de réduire ses délais de traitement et d'offrir de nouveaux services électroniques. L'organisation poursuivra également ses efforts en vue d'améliorer ses processus et procédures internes grâce à des approches axées sur le commerce électronique.

- Les partenariats nouveaux et mieux ciblés que l'OPIC a réussi à conclure permettront d'atteindre les créateurs et de leur expliquer comment ils peuvent tirer profit de leurs idées et innovations grâce aux services de l'OPIC.

- L'OPIC continuera à apporter les changements qui s'imposent au cadre administratif de la PI du Canada, avec l'aide de ses partenaires du gouvernement et d'autres intervenants du domaine de la PI.

- Les OPI de nombreux pays collaboreront avec l'OPIC afin de mettre en commun des pratiques exemplaires et d'aborder des priorités communes et d'envergure mondiale en matière de PI.

- L'OPIC poursuivra ses efforts en vue de créer un climat de travail qui permet d'attirer et de conserver des employés qualifiés dont l'expertise est essentielle à l'obtention des résultats souhaités par l'OPIC.

Et ce faisant, l'OPIC fera lui même preuve d'innovation et de créativité afin de créer un climat de PI positif et de la plus haute qualité possible pour le Canada.

États financiers vérifiés

Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'OPIC tels qu'exigés par et selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables, et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers incombe à la gestion du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers présentés dans les états ministériels et ailleurs dans les Comptes publics du Canada sont conformes aux renseignements apparaissant dans les états financiers.

La direction des services financiers du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et émet des directives spécifiques assurant le respect de normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ils sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon les règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition des comptes à l'égard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à l'administration du Fonds. Le Fonds s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la sélection, la formation et le développement attentifs d'un personnel qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et niveaux d'autorités directoriales soient correctement appliqués au sein de l'organisation.

À la demande du Fonds, les présents états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, leur rôle consistant à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables des fonds renouvelables du gouvernement du Canada énoncés à la note 2 des états financiers.

Approuvé par :

Commissaire aux brevets, registraire
des marques de commerce et présidente,

Mary Carman

Le 15 mai 2009

Directeur,
Direction des finances,

André Rousseau, CGA

Deloitte.

Deloitte & Touche, s.r.l.
800 - 100, rue Queen
Ottawa, Ontario
K1P 5T8

Tél: (613) 236-2442
Téléc: (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au sous-ministre,
Industrie Canada

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») au 31 mars 2009 et les états des résultats et du passif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes et en vertu de la Loi sur les fonds renouvelables. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables s'appliquant aux fonds renouvelables du gouvernement du Canada, tel qu'il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction du Fonds et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de communiquer l'utilisation de l'autorisation du Fonds renouvelable. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Les montants comparatifs au 31 mars 2008 proviennent d'états financiers qui ont été vérifiés par d'autres vérificateurs.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 15 mai 2009

État de l'autorisation fournie (employée) (non vérifié) pour l'exercice clos le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	2009		2008	
	Prévisions	Chiffres réels	Prévisions	Chiffres réels
Bénéfice net	3 252	9 987	600	14 632
Plus : éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds	5 960	3 025	7 245	4 532
Fonds provenant des opérations	9 212	13 012	7 845	19 164
Moins : éléments nécessitant l'utilisation de fonds				
Acquisitions nettes d'immobilisations	8 000	1 736	8 000	2 916
Autres éléments nets d'actifs et de passifs	6 064	(1 650)	894	(5 022)
Autorisation fournie (employée)	(4 852)	12 926	(1 049)	21 270

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Rapprochement de l'autorisation (non employée) (non vérifié) au 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Solde débiteur de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INASAF)	(150 106)	(139 353)
Virement du Conseil du Trésor pour prestation de cessation d'emploi	(309)	(736)
	(150 415)	(140 089)
Plus : imputation des créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE) sur le compte du crédit après le 31 mars	8 188	12 812
Moins : montants crédités au compte du crédit après le 31 mars	2 360	2 547
Autres éléments	2 849	4 376
Autorisation nette fournie à la fin de l'exercice	(147 436)	(134 200)
Limite de l'autorisation	5 000	5 000
Autorisation non employée reportée	152 436	139 200

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière
au 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Actif		
À court terme		
Petite caisse	2	2
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	715	880
Tiers	1 646	2 403
Revenus non facturés	7 082	7 390
Charges payées d'avance	232	171
	9 677	10 846
Immobilisations (note 3)	11 965	13 933
Revenus non facturés	1 252	1 747
	22 894	26 526
Passif		
À court terme		
Comptes de dépôts	2 888	2 339
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	678	7 579
Tiers	11 612	9 510
Revenus reportés	39 259	39 623
	54 437	59 051
Prestations de cessation d'emploi	9 909	9 487
Revenus reportés	39 643	48 317
	49 552	57 804
Obligations contractuelles (note 5)		
Éventualités (note 9)		
Passif net (note 4)	(81 095)	(90 329)
	22 894	26 526

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du passif net
pour l'exercice clos le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Revenus	144 560	144 552
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	91 519	88 070
Services professionnels	25 162	23 100
Amortissement des immobilisations	3 704	6 445
Logement	8 226	7 792
Matériels et fournitures	1 467	2 105
Information	323	211
Communications	793	745
Voyages	959	664
Fret et courrier	472	455
Entretien et réparation	1 059	1 051
Formation	687	697
Location	202	181
	134 573	131 516
Bénéfice net avant l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée (AIR)	9 987	13 036
Amortissement de l'AIR	—	1 596
Bénéfice net	9 987	14 632
Passif net, au début de l'exercice	(90 329)	(76 452)
Ressources financières nettes fournies et variation de l'INASAF au cours de l'exercice	(10 753)	(28 509)
Passif net, à la fin de l'exercice	(91 095)	(90 329)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	9 987	14 632
Plus : amortissement des immobilisations	3 704	6 445
Moins : amortissement de l'AIR	—	1 596
	13 691	19 481
Variation du fonds de roulement (note 6)	(3 445)	10 244
Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	495	(749)
Prestations de cessation d'emploi	422	1 023
Revenus reportés	1 326	1 426
	2 243	1 700
Ressources financières nettes provenant des activités d'exploitation	12 489	31 425
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 736)	(2 916)
Ressources financières nettes fournies provenant des activités d'investissement et variation de l'INASAE au cours de l'exercice	10 753	28 509
INASAE au début de l'exercice	139 353	110 844
INASAE à la fin de l'exercice (note 4)	150 106	139 353

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2009

1 — Autorisation et objectif

Le Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle (PI) au Canada. En échange, le Fonds acquiert des renseignements sur la PI et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds a été établi le 1er avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la somme maximale de l'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor a été réduite à 5 millions de dollars. Le Parlement a accordé au Fonds l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. Le Fonds peut retenir les surplus afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

Conformément à la décision du Conseil du Trésor # 833200 (Compression des dépenses du budget de 2006), datée du 30 novembre 2006 et prenant effet en 2006-2007, le Fonds a transféré 50 millions de dollars de son surplus accumulé à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INASAF).

Le Fonds n'a pas à payer d'impôt sur le revenu.

2 — Principales conventions comptables

Base de présentation
Les états financiers ont été établis conformément aux obligations de rendre compte pour les fonds renouvelables définis par le receveur général du Canada. La méthode de comptabilité utilisée dans ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada parce que : les services obtenus sans frais d'autres ministères gouvernementaux ne sont pas déclarés comme une charge; les charges et le passif pour les prestations de cessation d'emploi ne comprennent pas la partie non financée par le Fonds; et le passif éventuel est divulgué plutôt qu'enregistré.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatation des revenus
Les droits reçus pour le traitement des demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont comptabilisés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les services soient rendus; les droits sont à ce moment comptabilisés à titre de revenus. Des décomptes d'inventaires détaillés des applications ont lieu afin de déterminer le montant de revenus reportés, qui tient compte de la cédule de droits liés à l'application. Des taux différents peuvent être facturés selon la taille de l'entité. Les abandons au cours du processus d'application sont comptabilisés à titre de revenus gagnés. Lorsque le travail est complété avant que les droits soient reçus, les montant sont présentés comme revenus non facturés. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Immobilisations et amortissement
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Ameublement	10 ans
Équipement	10 ans
Systèmes	Durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Prestations de cessation d'emploi
Les employés du Fonds ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans les conventions collectives et les conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédant son embauche au sein du Fonds représentent une obligation du Conseil du Trésor, et donc, ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 2009, le passif du Conseil du Trésor pour les employés du Fonds est de 4,2 millions de dollars (2008 — 4,3 millions de dollars). L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Le Conseil du Trésor finance le paiement de ces prestations pour une période d'au plus 15 ans à compter de la date de création du Fonds. En 2009-2010, le compte de passif à long terme au titre des prestations de cessation d'emploi sera redressé en conséquence par l'application d'une déduction du compte d'excédent accumulé du Fonds.

Régime de retraite
Les employés du Fonds sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente loi, les contributions versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension du Fonds et sont imputées aux opérations sur une base courante. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

Utilisation d'estimations comptables
La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige la gestion à établir des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations comptables. L'utilisation d'estimations comptables concerne principalement la durée de vie utile estimative des immobilisations, les revenus et les obligations salariales. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3 — Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

Immobilisations	Solde au 1er avril 2008	Acquisitions	Aliénations	Solde au 31 mars 2009
Améliorations locatives	22 221	4	115	22 110
Logiciels	10 500	1 760	2 507	9 753
Matériel informatique	2 716	47	970	1 793
Équipement	31	—	—	31
Ameublement	44	71	—	115
Systèmes				
INTREPID	3 983	—	—	3 983
TechSource	88 240	—	80 256	7 984
Autres	11 164	4 225	2 795	12 594
Systèmes en développement	5 069	698	5 069	698
Total	143 968	6 805	91 712	59 061

Amortissement accumulé	Solde au 1er avril 2008	Amortissement	Diminution	Solde au 31 mars 2009
Améliorations locatives	18 601	1 201	115	19 687
Logiciels	8 665	1 321	2 507	7 479
Matériel informatique	2 554	64	970	1 648
Équipement	1	3	—	4
Ameublement	2	8	—	10
Systèmes				
INTREPID	3 854	62	—	3 916
TechSource	86 076	541	80 256	6 361
Autres	10 282	504	2 795	7 991
Total	130 035	3 704	86 643	47 096
	13 933			11 965

4 — Passif net (en milliers de dollars)

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INASAF)
L'INASAF représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds.

Surplus accumulé
Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9,4 millions de dollars au moment de l'établissement du Fonds.

	2009	2008
Surplus accumulé, au début de l'exercice	49 024	34 392
Résultats nets	9 987	14 632
Surplus accumulé, à la fin de l'exercice	59 011	49 024
INASAF, à la fin de l'exercice	(150 106)	(139 353)
Passif net	(91 095)	(90 329)

5 — Obligations contractuelles (en milliers de dollars)

Le Fonds est lié en vertu d'obligations contractuelles pour :

Les services de technologies de l'information avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	2010	6 088
		6 088
La location des locaux	2010	8 676
	2011	8 691
	2012	8 775
		26 142
Le développement et support à l'entretien d'applications dans le cadre du Programme d'amélioration constante des systèmes	2010	2 621
		2 621
Services de recherche et l'accès à des bases de données en ligne	2010	2 626
		2 626

6 — Variations du fonds de roulement (en milliers de dollars)

Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent :

	2009	2008
Comptes débiteurs	922	(857)
Revenus non facturés (court terme)	308	(131)
Charges payées d'avance	(61)	63
Comptes de dépôts	549	455
Comptes créditeurs	(4 799)	8 251
Revenus reportés (court terme)	(364)	2 463
	(3 445)	10 244

7 — Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement, à la traduction, au contentieux, aux rémunérations et avantages sociaux, aux services de courrier et de sécurité ainsi qu'aux services informatiques pour l'ordinateur central furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

8 — Assurance

Le Fonds n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

9 — Éventualités

Congés de maladie
Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

Renseignements financiers complémentaires

Fonds renouvelable

À titre d'OSS d'Industrie Canada doté d'un fonds renouvelable, l'OPIC finance entièrement ses activités grâce aux revenus générés par les frais qu'il perçoit pour la prestation de ses services en matière de PI.

Les états financiers du Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'OPIC ont été préparés conformément aux exigences du receveur général du Canada pour les fonds renouvelables. La méthode de comptabilité utilisée dans ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada parce que les services obtenus sans frais d'autres ministères gouvernementaux ne sont pas présentés comme des dépenses; les dépenses et les engagements liés aux prestations de cessation d'emploi excluent la partie non financée par le Fonds; et le passif éventuel est divulgué plutôt que comptabilisé. Certains renseignements compris dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative.

L'OPIC élabore des politiques comptables, gère les systèmes financiers et exerce des contrôles internes nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapport. Grâce à de saines pratiques de gestion financière et à des contrôles comptables internes rigoureux, l'administration financière de l'OPIC offre l'assurance raisonnable que les opérations de l'organisme sont comptabilisées et exécutées conformément aux pouvoirs qui sont conférés et que ses actifs sont protégés.

Dans le cadre de la fonction de contrôleur moderne et afin d'améliorer la responsabilisation et les comptes rendus de la direction, l'OPIC fait appel à des vérificateurs externes qui examinent les états financiers et donnent une opinion sur la question de savoir si ces états présentent fidèlement la situation financière de l'organisme à la fin de l'exercice.

Rapport de gestion

Bilan

Le bilan du Fonds témoigne de la saine situation financière de l'OPIC. À la fin de mars 2009, le bilan (note 4) indique que l'OPIC a enregistré une imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INASAF — représentant la trésorerie du Fonds) de 150,1 millions de dollars, ou 61,2 millions si l'on exclut les revenus reportés à court et à long terme. Un montant de 8,3 millions de dollars est enregistré au titre des revenus non facturés, qui correspondent à la valeur du travail achevé avant la réception des taxes ou des droits. Les revenus non facturés ont trait principalement à l'examen et à l'enregistrement des marques de commerce : l'OPIC reçoit une partie des droits d'examen avant le début du travail (ces droits sont consignés dans les revenus reportés), le solde étant perçu après l'achèvement du travail et comptabilisé dans les revenus non facturés.

Les immobilisations de 12 millions de dollars, déduction faite de l'amortissement, représentent essentiellement la valeur nette des systèmes des secteurs d'activité, les locaux loués à bail et d'autres systèmes et logiciels de TI en cours de développement. Chaque année, on effectue des investissements en vue de renforcer les capacités de TI afin qu'elles correspondent bien aux objectifs et aux besoins opérationnels de l'OPIC.

Dans le passif, les revenus reportés à court et à long terme, soit respectivement 39,3 millions de dollars et 49,6 millions de dollars, représentent la somme déjà payée pour les services à fournir dans un proche avenir et sont liés directement à l'arriéré des demandes de brevets et de marques de commerce à examiner. Le montant actuel total des revenus reportés représente l'équivalent des travaux à exécuter durant le prochain exercice. Le solde des comptes créditeurs de 12,3 millions de dollars représente une diminution de 4,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et se rapporte principalement à des sommes dues à des tiers de l'extérieur. Les autres éléments d'actif et de passif sont demeurés relativement stables.

Le surplus accumulé s'élevait à 59 millions de dollars au 31 mars 2009. Grâce au surplus accumulé, l'OPIC pourra rester à la fois financièrement responsable et viable et il sera en mesure de maintenir ou d'améliorer ses niveaux de service. Il pourra, par exemple, réduire ses délais d'exécution et investir dans le renouvellement et l'expansion de ses systèmes de TI afin d'améliorer les produits et services offerts et, ainsi, de répondre aux besoins en constante évolution des clients, de respecter ses obligations internationales et d'offrir des produits et des services équivalents à ceux d'autres OPI internationaux.

État des résultats

Les revenus pour l'exercice financier 2008-2009 s'élèvent à 144,6 millions de dollars et se compare à ceux de l'exercice précédent, pour toutes les catégories de revenus. Les dépenses pour la même période s'élèvent à 134,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par des dépenses salariales supplémentaires et par le fait que l'OPIC continue à embaucher des examinateurs pour répondre à la demande croissante de produits et de services en matière de PI. Cet investissement dans les ressources humaines a déjà eu un effet positif remarquable sur les délais d'exécution dans de nombreux secteurs. Nous notons aussi une augmentation des dépenses pour les services professionnels de 2,1 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des coûts liés à la TI, et une diminution de 1,1 million de dollars pour l'amortissement des immobilisations. L'OPIC a donc enregistré un résultat net positif de 10 millions de dollars pour l'exercice financier 2008-2009.

Pour de plus amples renseignements sur les revenus et les dépenses, veuillez consulter les tableaux à l'appendice B.

Appendice A : Données sur les réalisations

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Demandes déposées			
Brevets	40 873	41 321	40 796
Nationaux	10 879	10 642	9 961
Traité de coopération en matière de brevets	29 994	30 679	30 835
Marques de commerce	45 374	47 586	43 526
Droits d'auteur	8 504	9 321	8 424
Dessins industriels	4 883	5 174	4 864
Topographies de circuits intégrés	8	—	2
Administration chargée de la recherche internationale (ACRI)	2 204	2 385	2 246
Administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI)	415	430	331
Requêtes d'examen			
Brevets	28 622	27 116	30 376
Demandes traitées			
Brevets	32 806	33 673	35 188
Délivrances ou enregistrements			
Brevets	16 100	18 554	18 251
Marques de commerce	23 236	25 314	26 697
Droits d'auteur	8 432	9 254	8 273
Dessins industriels	3 841	5 947	5 659
Topographies de circuits intégrés	8	—	2
Abandons			
Marques de commerce	14 826	15 243	18 221
Droits d'auteur	104	132	140
Dessins industriels	455	427	482
Maintiens ou renouvellements			
Brevets	286 552	307 382	308 249
Marques de commerce	8 282	8 688	9 104
Dessins industriels	1 726	1 259	1 807
Cessions			
Brevets	50 012	43 911	41 215
Marques de commerce*	12 244	13 353	14 610
Droits d'auteur	1 822	2 009	1 335
Dessins industriels	1 455	2 265	1 814
Topographies de circuits intégrés	—	—	—
Demandes de renseignements traitées			
Brevets	20 291	21 615	19 105
Demandes concernant l'état de brevets	1 825	735	1 249
Marques de commerce	19 384	20 870	23 555
Droits d'auteur	7 082	7 430	7 859
Dessins industriels	1 240	1 076	1 105
Topographies de circuits intégrés	35	10	18
Demandes de renseignements généraux	20 962	19 114	19 811
Total des demandes	70 819	70 850	72 702

* Modifié rétroactivement de façon à ne plus tenir compte des changements et des cessions

Appendice B : Données financières

Figure 1 Revenus, par produit et service

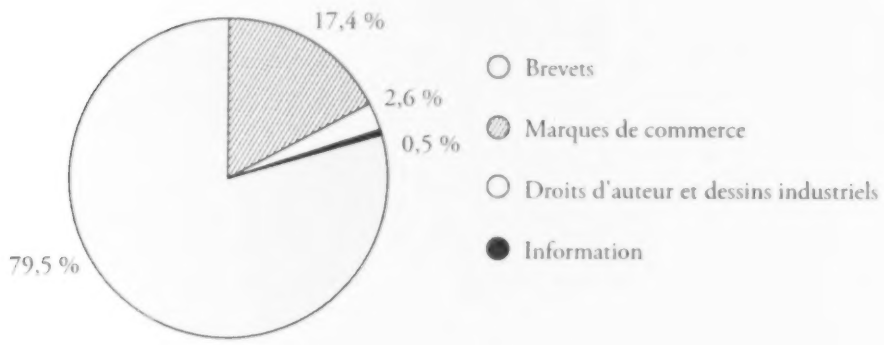

Figure 2 Dépenses de fonctionnement, par catégorie

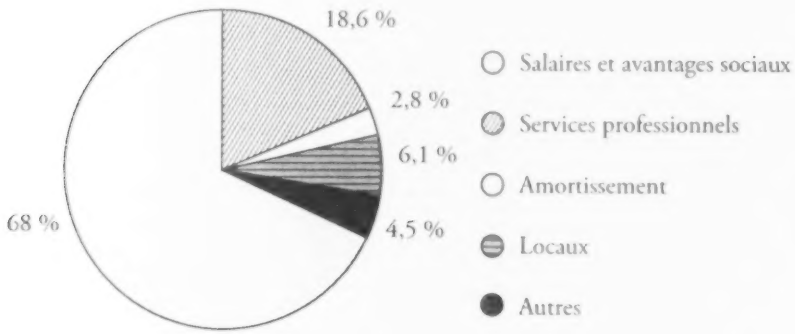

Figure 3 Dépenses, par regroupement de directions

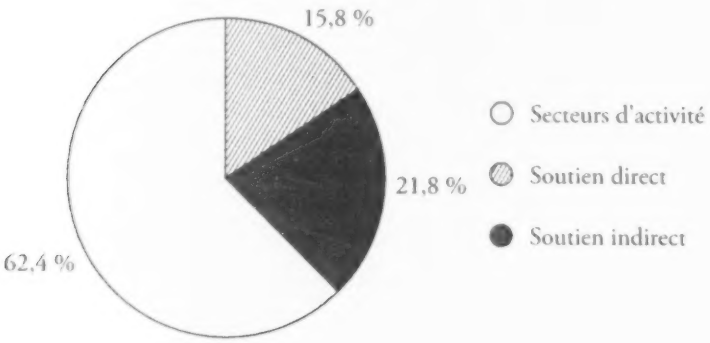

Figure 4 Revenus — Brevets

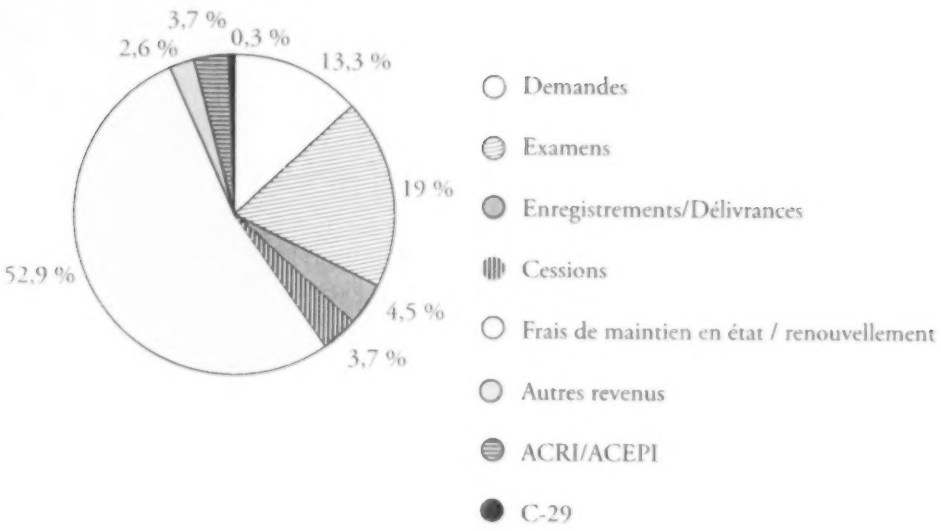

Figure 5 Revenus — Marques de commerce

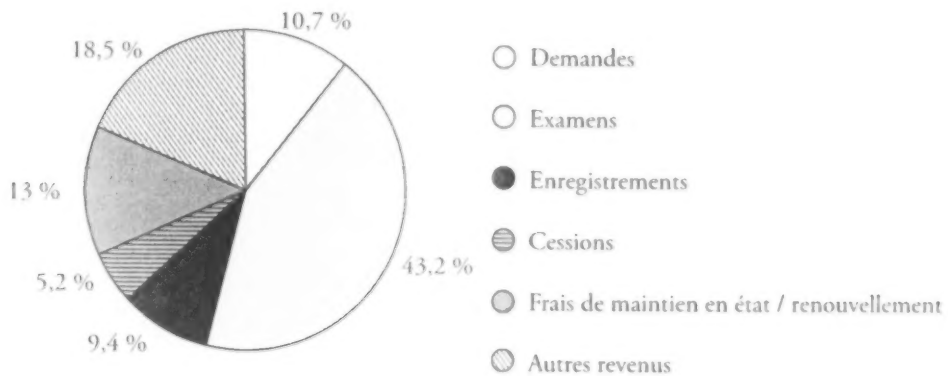

Figure 6 Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels

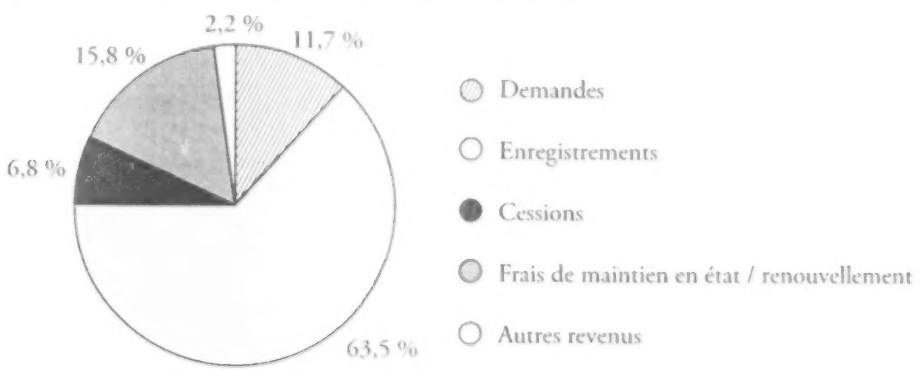

Liste des tableaux et figures supplémentaires disponibles en ligne

http://www.cipo.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr00094.html

Tableaux

2 Demandes de marques de commerce déposées, selon la langue
3 Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire
4 Les 10 principaux requérants de marques de commerce
5 Les 10 principaux propriétaires de marques de commerce
6 Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce
7 Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant
8 Demandes de brevets déposées, selon la langue
9 Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine
10 Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidants du Canada et aux résidants de pays étrangers
11 Les 10 principaux demandeurs de brevets
12 Les 10 principaux titulaires de brevets
13 Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets
14 Demandes de brevets déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur
15 Demandes de droits d'auteur déposées, selon la langue
16 Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire
17 Droits d'auteur déposés et enregistrés, selon l'origine indiquée par le demandeur
18 Les 10 principaux demandeurs de droits d'auteur
19 Dessins industriels enregistrés, selon la langue
20 Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, par province ou territoire
21 Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur
22 Les 10 principaux demandeurs de dessins industriels
23 Les 10 principaux propriétaires de dessins industriels

Figures

7 Délais d'exécution des demandes de marques de commerce en attente d'examen
8 Demandes d'enregistrement de marques de commerce
9 Demandes de marques de commerce traitées
10 Requêtes d'examen de brevets
11 Demandes de brevets traitées
12 Demandes d'enregistrement de droits d'auteur
13 Demandes de droits d'auteur traitées
14 Demandes d'enregistrement de dessins industriels
15 Demandes de dessins industriels traitées
16 Consultations du site Web
17 Demandes de renseignements
18 Employés, par groupe d'âge
19 Nombre d'employés
20 Employés, selon le sexe

Appendice C : Normes de service à la clientèle

Ce qui suit souligne le rendement de l'OPIC en ce qui concerne les normes de service à la clientèle pour 2008-2009. Il est à noter qu'une note explicative est fournie lorsque nous avons surpassé ou manqué de 10 p.100 la norme prévue.

Services	Normes de service à la clientèle	Résultats	Notes explicatives
DIRECTION DES BREVETS			
Délivrer un certificat de dépôt pour les demandes de brevets satisfaisant aux exigences en matière de dépôt	Dans les 4 semaines suivant la réception de la demande	3,8 semaines	
Délivrer une confirmation d'entrée dans la phase nationale pour les demandes soumises en vertu du PCT satisfaisant aux exigences d'entrée	Dans les 8 semaines suivant la réception de la demande	11,8 semaines	Selon les attentes établies au milieu de l'année, février 2009 était la date limite pour l'atteinte des normes de service souhaitées. Bien que les délais de traitement n'aient pas été respectés, une amélioration a été notée par rapport à 13,8 semaines, délai observé au milieu de l'année. Le délai devrait être de 8 semaines d'ici mai 2009.
Délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété	Dans les 6 semaines suivant la réception des documents	7 semaines	Selon les attentes établies au milieu de l'année, février 2009 était la date limite pour l'atteinte des normes de service souhaitées. Bien que le délai de traitement n'ait pas été respecté, il devrait être de 6 semaines à la fin de mai 2009.

Services	Normes de service à la clientèle	Résultats	Notes explicatives
Procéder à un premier examen de fond (80 p. 100 des demandes faisant l'objet d'une requête d'examen sont en attente d'un premier rapport d'examen de fond, y compris toutes les objections à la brevetabilité connues)	Dans le cas de 80 p. 100 des demandes, moins de : • 18 mois pour mécanique • 30 mois pour électrique • 21 mois pour chimie générale • 21 mois pour chimie organique • 30 mois pour biotechnologie	• 81 p. 100 (18 mois) • 79 p. 100 (32 mois)* • 78 p. 100 (21 mois) • 82 p. 100 (21 mois) • 79 p. 100 (32 mois)* ** revisions au milieu de l'année*	La Division mécanique et la Division chimie organique ont atteint les normes de rendement. La Division de la chimie générale n'a pas atteint la norme de rendement à cause de la perte plus grande que prévu de personnel. La Division électrique et la Division biotechnologie n'ont pas réussi à respecter les normes de service à la clientèle revisées, à cause de la perte plus grande que prévu de personnel et des taux d'embauche inférieurs à ceux souhaités l'année précédente. L'embauche est encore une grande priorité pour la Direction des brevets.
COMMISSION D'APPEL DES BREVETS			
Brevets Communiquer avec le demandeur pour fixer une date d'audition	Dans les 2 mois	Ne s'applique plus	La procédure a été modifiée – voir les normes de service de 2009-2010.
Dessins industriels Communiquer avec le demandeur pour fixer une date d'audition	Dans les 2 mois	Ne s'applique plus	La procédure a été modifiée – voir les normes de service de 2009-2010.
DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE			
Accuser réception des nouvelles demandes déposées de façon réglementaire	Dans les 7 jours ouvrables suivant la date de dépôt	4,3 jours	
Approuver les demandes recevables ou délivrer un premier rapport d'examen	Dans les 6,5 mois	7,9 mois	Les examinateurs nouvellement recrutés prennent en moyenne 12 mois pour atteindre le niveau de production.

Services	Normes de service à la clientèle	Résultats	Notes explicatives
Répondre à la correspondance des clients reçue à la suite d'un premier rapport	Dans les 4 mois suivant la réception de la correspondance	4,8 mois	Le nettoyage de 1 000 vieux dossiers a affecté les normes de service à la clientèle
COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE			
Tenir une audition orale			
a) Opposition	Dans les 14 mois suivant la réception de la demande (sans prorogation)	11 mois	
b) Demandes en vertu de l'article 45	Dans les 18 mois suivant la réception de la demande	11 mois	
Rendre une décision			
a) Opposition sans audience	Dans les 11 mois suivant l'étape de la décision	11 mois	
b) Demande en vertu de l'article 45 sans audience	Dans les 13 mois suivant l'étape de la décision	11 mois	
BUREAU DU DROIT D'AUTEUR			
Enregistrer un droit d'auteur et délivrer un certificat :			
a) Pour les demandes reçues par la poste	Dans les 7 jours ouvrables suivant la réception de la demande et du paiement des frais	5,9 jours	
b) Pour les demandes déposées par voie électronique	Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la demande et du paiement des frais	1,9 jour	
Enregistrer une cession d'intérêt et délivrer un certificat de droit d'auteur	Dans les 12 jours ouvrables suivant la réception de la demande et du paiement des frais	6,5 jours	
DIVISION DES DESSINS INDUSTRIELS			
Délivrer un certificat de dépôt ou délivrer un rapport indiquant que la demande de dessin industriel est incomplète	Dans les 4 semaines suivant la réception de la demande	2 semaines	

Services	Normes de service à la clientèle	Résultats	Notes explicatives
Examiner la demande pour déterminer si le dessin est enregistrable; approuver le dessin ou délivrer un premier rapport d'examen	Dans les 9,8 mois suivant la réception de la demande	7,5 mois	
CENTRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE (DIRECTION DE L'INFORMATION) *Les demandes sont traitées selon les normes 90 p. 100 du temps*			
Répondre aux demandes de renseignements téléphoniques ou aux messages vocaux	Sur-le-champ ou dans les 24 heures	96,5 p. 100	
Répondre à la correspondance générale et aux demandes de renseignements transmises par courriel ou par télécopieur	Dans les 48 heures suivant la réception au Centre de services à la clientèle	96,5 p. 100	
Donner accès à un agent d'information (sur place)	Dans les 10 minutes	96,5 p. 100	
Envoyer les publications sur la PI	Envoie par la poste dans les 48 heures	96,5 p. 100	
SECTION DE LA REPRODUCTION ET DES VENTES (DIRECTION DE L'INFORMATION) *Les demandes sont traitées selon les normes 90 p. 100 du temps*			
Envoyer des photocopies des documents concernant les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur sur support papier ou sous forme électronique	Dans les 72 heures suivant la réception de la demande et de la preuve de paiement	94,6 p. 100	
Envoyer des copies certifiées conformes de documents concernant les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur sur support papier	Dans les 72 heures suivant la réception de la demande et de la preuve de paiement	94,6 p. 100	

Appendice D : Membres du Comité de direction et agents de développement des affaires

Membres du Comité de direction

Commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et présidente
Mary Carman
Tél. : 819-997-1057
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : mary.carman@ic.gc.ca

Sous-commissaire aux brevets et Directeur, Direction des brevets
Barney de Schneider
Tél. : 819-997-1947
Téléc. : 819-994-1989
Courriel : barney.deschneider@ic.gc.ca

Directrice exécutive, Stratégies et services organisationnels
Deborah Davis
Tél. : 819-997-2186
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : deborah.davis@ic.gc.ca

Conseillère principale de la présidente
Joanne Rae
Tél. : 819-956-0505
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : joanne. rae@ic.gc.ca

Directeur de programme, Bureau des affaires électroniques (BAE)
Daniel Boulet
Tél. : 819-953-3995
Téléc. : 819-997-5016
Courriel : daniel.boulet@ic.gc.ca

Conseiller, Services juridiques
Alan Troicuk
Tél.: 819-953-3309
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : alan.troicuk@ic.gc.ca

Secrétaire générale
Melanie Arbour
Tél. : 819-997-1799
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : melanie.arbour@ic.gc.ca

Présidente, Commission d'appel des brevets
Agnès Lajoie
Tél. : 819-997-2949
Téléc. : 819-997-5052
Courriel : agnes.lajoie@ic.gc.ca

Directrice, Direction des marques de commerce
Lisa Power
Tél. : 819-997-2423
Téléc. : 819-997-1421
Courriel : lisa.power@ic.gc.ca

Directrice, Direction de l'information
Linda Labonté
Tél. : 819-953-3504
Téléc. : 819-953-6004
Courriel : linda.labonte@ic.gc.ca

Présidente, Commission des oppositions des marques de commerce
Darlene Carreau
Tél. : 819-997-2469
Téléc. : 819-997-5092
Courriel : darlene.carreau@ic.gc.ca

Directeur, Direction du droit d'auteur et des dessins industriels
Denis Simard
Tél. : 819-934-7594
Téléc. : 819-953-6977
Courriel : denis.simard@ic.gc.ca

Directrice, Direction de la planification et de l'administration
Helen Hutcheson
Tél. : 819-934-7878
Téléc. : 819-994-0357
Courriel : helen.hutcheson@ic.gc.ca

Gestionnaire, Communications
John Embury
Tél. : 819-953-8077
Téléc. : 819-997-5052
Courriel : john.embury@ic.gc.ca

Directeur, Direction des finances
André Rousseau
Tél. : 819-997-3024
Téléc. : 819-994-0357
Courriel : andre.rousseau.@ic.gc.ca

Directeur, Direction des services informatiques
Peter St. Germain
Tél. : 819-997-2923
Téléc. : 819-953-5059
Courriel : peter.stgermain@ic.gc.ca

Directeur, Bureau des affaires internationales et réglementaires
Michel Patenaude
Tél. : 819-956-9970
Téléc. : 819-997-5052
Courriel : michel.patenaude@ic.gc.ca

Agents de développement des affaires

Jean-Marie Paquette
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
5, Place Ville-Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2
Tél. : 514-496-4739
Téléc. : 514-283-2247
Courriel : jeanmarie.paquette@ic.gc.ca

Cécile Klein
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Centre de services aux entreprises
Canada — Nouvelle-Écosse
1575, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K5
Tél. : 902-426-2172
Téléc. : 902-426-6530
Courriel : cecile.klein@cbsc.ic.gc.ca

Dumitru Olariu
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
880, avenue Ouellette, bureau 603
Windsor (Ontario) N9A 6L7
Tél. : 519-971-2049
Téléc. : 519-791-0151
Courriel : dumitru.olariu@ic.gc.ca

Rachel Roy
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I, bureau C-226-94G
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9
Tél. : 819-934-9295
Téléc. : 819-953-6004
Courriel : rachel.roy@ic.gc.ca

Michel Loiselle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
400, avenue St. Mary, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél. : 204-983-2687
Téléc. : 204-984-4329
Courriel : michel.loiselle@ic.gc.ca